

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 112 (1976)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12

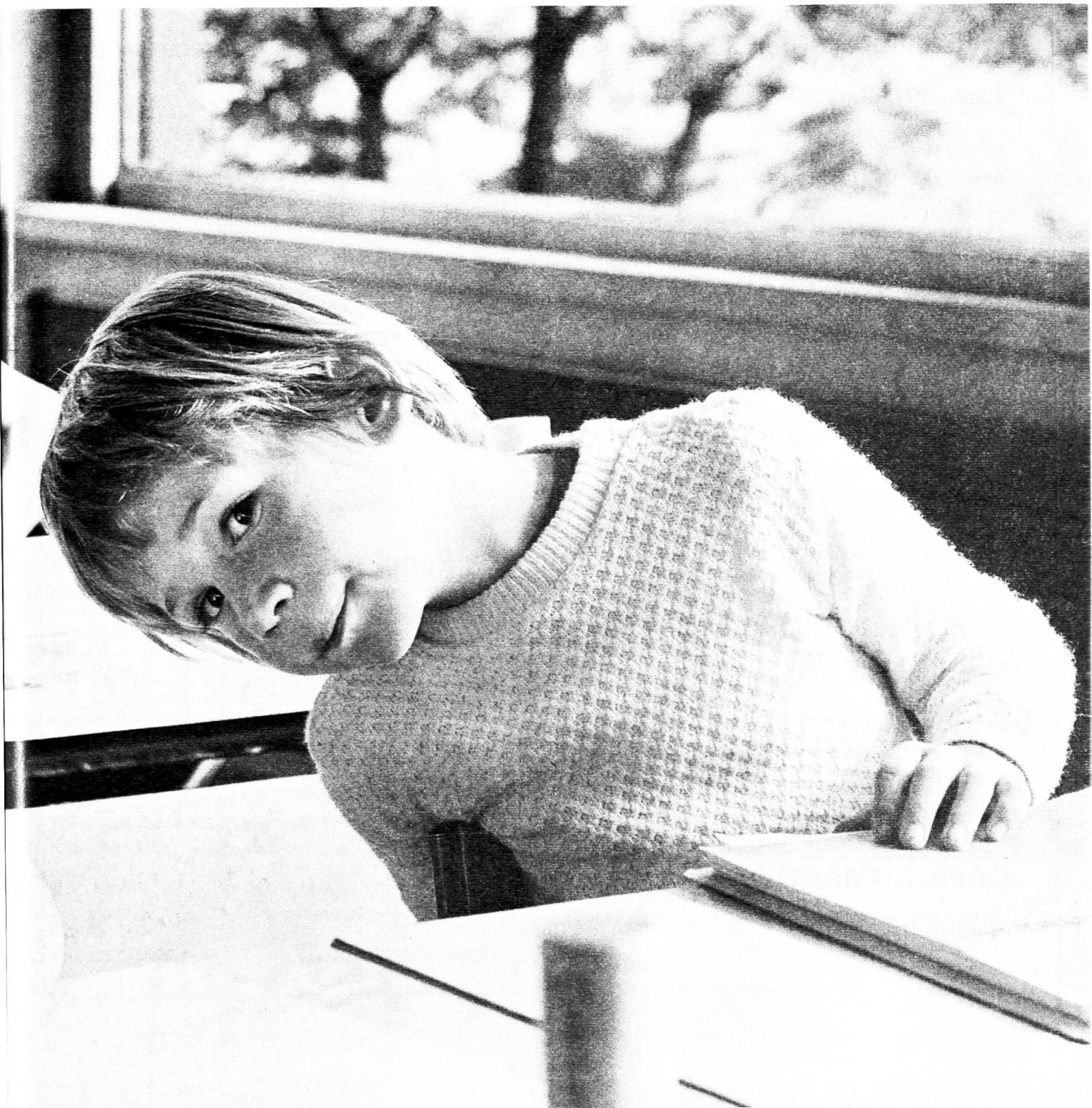
Montreux, le 26 mars 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt



GRAND RELIEF de l'OUEST SUISSE

54 × 54 cm Echelle : 1 : 200 000 Prix : Fr. 28.50

Limites : Saint-Blaise - Saanen - Martigny - Chancy

avec en PRIME :

Relief de la Suisse Fr. 3.50
ou Relief du Gothard Fr. 2.90
ou l'un de nos autres reliefs

Editions DELPLAST 1032 ROMANEL

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations
bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences
dans le canton

Nouveautés de mars 1976

Editions Chantecler

Une nouvelle collection : « Animaux familiers » :

N° 1 : « Notre Meilleur Ami le Chien » Fr. 10.—

N° 2 : « Le Chat, un Animal à aimer » Fr. 10.—

Collection « Qui, pourquoi » :

« Les Chiens » Fr. 12.40

« La Rome antique » Fr. 12.40

« Les Animaux disparus » Fr. 12.40

Rappel d'un titre indispensable dans la bibliothèque
pour le « premier âge » :

« Mes 500 premiers Mots » Fr. 15.—

Editions Ophrys

Collection « Papa dis-moi » :

« L'Astronomie » Fr. 7.80

« Fera-t-il beau » Fr. 7.80

« Les Minéraux » Fr. 7.80

Agent général : J. Muhlethaler - Rue du Simplon 5 -
1211 Genève 6 - Tél. (022) 36 44 52.

A louer

GRISONS

Maison de vacances confortable et très tranquille
4 à 7 lits.

Tél. (022) 31 15 42 ou 48 85 85.

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat



« Rappi » le jeune dauphin

né au zoo pour enfants de Rapperswil le 30 juillet 1975 — première naissance réussie d'un dauphin sur le continent européen. Présentation pendant la parade de Flipper, plusieurs fois par jour, dans le delphinarium à l'abri des intempéries.

A part cela, plus de 400 animaux de tous les coins du monde, promenades à dos d'éléphants, de poneys, train Rössli, couveuses d'élevage.

Restauration avantageuse et places de pique-nique.

Ouvert tous les jours (aussi les jours fériés) de 9 h. à 18 h. (de mai à août jusqu'à 19 h.).

Billets collectifs pour écoles : enfants Fr. 1.50, adultes Fr. 4.—, instituteurs gratis.

Renseignements : bureau du zoo, tél. (055) 27 52 22.

Sommaire

ÉDITORIAL	
Une bonne question	279
COMITÉ CENTRAL	
Assemblée des délégués	280
Rapports	281, 283, 284
Comité central	286
Qui est l'instituteur romand ?	286
VAUD	
AVEPS	288
Triple élection au CC	288
Maîtresses enfantines	288
GENÈVE	
La parole aux partis politiques	289
Suppression des prix	289
Rectificatif	289
Handicapés	290
Chronique CIA	291
Commission d'évaluation	291
Cher ami de l'autre bout du monde romand	292
Assurance « perte de gain »	292
Ceux qui nous quittent	292
NEUCHÂTEL	
Enseignement en duo	293
Sondage d'opinion SPR	293
Chexbres 1976	293
JURA	
Comité général	294
Le CC travaille pour vous	294
Création de la Société des enseignants du Jura bernois	294
J'ai retenu de mes lectures	294
Au Centre de perfectionnement	295
Jeunesse et Sport	295
Le système	296
Commission pédagogique	296
Un album de Laurent Boillat	296
Education physique	296
Mon inspecteur	296
FRIBOURG	
Au chantier SPF	297
Qu'est-ce que le GFME ?	297
Encore la caisse de prévoyance	298
Du côté de l'« Educateur » et de la SPF	299
DIVERS	
En Suisse romande, au cinéma	299
Centre d'information	299

éditeur

Rédacteurs responsables :	
Bulletin corporatif (numéros pairs) :	
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.	
Educateur (numéros impairs) :	
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.	
Comité de rédaction (numéros impairs) :	
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.	
René Blind, 1605 Chexbres.	
Henri Porchet, 1166 Perroy.	
Administration, abonnements et annonces :	
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.	
Prix de l'abonnement annuel :	
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.	

Une bonne question !

Chacun des thèmes abordés lors de la dernière assemblée des délégués pourrait constituer un sujet d'éditorial. Si quelquefois le choix est difficile, je traiterai aujourd'hui, et sans hésitation, d'un problème qui n'a pas forcément la cote de l'actualité. Il m'apparaît en effet nécessaire de m'arrêter, un bref instant, sur le problème de la nomination d'un secrétaire permanent pour éviter qu'il ne sombre à nouveau dans un oubli discret et confortable.

En effet, notre législatif a voté, il y a maintenant deux ans, le principe de l'engagement d'un secrétaire permanent en l'assortissant — ô prudence — d'une clause de renvoi. En rappelant, quelque peu brutalement, les droits et surtout les devoirs de l'AD en la matière, un des représentants vaudois présents à Bienne a fait œuvre utile.

Cela signifie, en d'autres termes, que nous ne nous sommes toujours pas donnés les moyens de notre politique. A l'heure actuelle, l'ensemble de la conduite de notre association repose sur les épaules de quelques individus qui, en plus de leurs obligations professionnelles et quels que soient les allégements dont ils puissent bénéficier, assument dans la mesure de leurs moyens la part prépondérante des responsabilités.

Cette situation ne peut durer qu'en fonction des forces, du caractère et de la disponibilité de quelques-uns. Il faut en sortir, en finir avec le seul volontariat gratuit (au meilleur sens du terme), précaire au niveau des hommes pour construire sur le plan des structures. L'influence, le travail et la représentativité de la SPR en dépendent.

En poussant l'analyse aux limites du paradoxe, il ne subsiste dans cette affaire qu'un seul problème : les finances, l'argent. Est-il possible, imaginable, que les membres de notre association faîtière puissent refuser 20, 25 ou 30 francs d'augmentation annuelle des cotisations nécessaires à assurer l'efficacité de leur association, de leur « syndicat » pour la majorité d'entre eux. Est-il sérieux de lésiner sur 2 ou 2 fr. 50 par mois alors que nous avons à discuter, à participer (eh oui) à l'élaboration de la politique scolaire romande ? 2 fr. 50 par mois, c'est finalement dérisoire...

Dans le contexte interne actuel de la SPR, j'admettrais peut-être — au vu du rôle que tiennent à jouer les sections cantonales — que l'on préfère au secrétaire un président permanent. Ce serait déjà, en attendant une structure plus efficace, un progrès considérable.

Collègues, 2 ou 2 fr. 50 par mois, est-ce vraiment le Pérou, l'El Dorado pour une association qui a la très lourde responsabilité de conduire, pour le compte des enseignants, l'Ecole romande vers un succès ?

Allons, allons, trêve de demi-mesures !

F. Bourquin.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPR

BIENNE, 6 MARS 1976

Compte rendu des débats

Pour diverses raisons, cette assemblée n'a pas pu être convoquée en novembre dernier. On retrouve donc à l'ordre du jour un état de situation et le budget 1976.

Elle est ouverte à 15 heures 50 par le président en charge, le collègue Gérald Capt (SPV).

Après avoir excusé les invités absents, le président saluera notamment la présence du président et de l'administrateur de la Guilde de documentation ainsi que le président de la commission « Orientation nouvelle ».

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté (31 mai 1975).

Etat de situation SPR

Il appartient au président J.-J. Maspéro de se livrer à quelques considérations générales sur la marche de notre association. Vous trouverez à la suite de ce compte rendu le texte de son intervention.

C'est au tour de J.-P. Buri de communiquer à l'assemblée quelques informations du président de la commission **Education permanente**, Maurice Blanc. Ce texte figure également dans le présent numéro.

Enfin, le collègue Maeder, président de la **Guilde de documentation** fait le point sur l'activité de cet important organisme :

1) Influence de l'introduction des programmes romands sur les ventes de la Guilde (diminution).

2) Nécessité de travailler en équipes pour rédiger les ouvrages susceptibles d'être efficaces dans la nouvelle optique.

3) Nécessité de mieux faire connaître la Guilde auprès des jeunes collègues.

Nomination de deux membres d'honneur

Le Comité central SPR propose à l'assemblée des délégués la nomination de deux membres d'honneur : Louis Heumann (SPVal) et Louis Barbey (SPF). Ces deux pionniers de l'unité SPR sont élus par acclamation.

Après une brève présentation où le président SPR relèvera les qualités de Louis Heumann, notamment son engagement au service de la collectivité et sa simplicité d'homme de cœur, le nouvel élu retracera

en quelques mots la création de la SPVal (1968) et son entrée dans la SPR (1969). Il souhaite encore que la SPVal soit moins timide dans son engagement sur le plan de la coordination et de la collaboration romandes.

Quant à Louis Barbey, il sera fait mention de ses qualités essentielles : modestie et lucidité, loyauté et efficacité. Dans sa réponse, il fera part de sa joie de recevoir une telle distinction qui lui permettra surtout de garder le contact, et de la fierté de recevoir ce titre d'une association à l'importance croissante. Après avoir dit sa reconnaissance, il se déclare convaincu que la SPF verra dans ce geste un encouragement à poursuivre sa tâche.

Budget

André Rochat, notre trésorier, commente brièvement les budgets présentés. En fait, c'est une simple indexation qui est proposée aux délégués de Fr. 2.— sur le compte général et de Fr. 1.— sur l'« Educateur ». La cotisation individuelle passerait ainsi de Fr. 47.— à Fr. 50.—.

Ce budget est adopté.

Toutefois, un délégué vaudois tient à

rappeler que l'assemblée doit se prononcer tous les deux ans sur le principe de l'engagement d'un secrétaire permanent. Dès lors, il s'étonne que le budget n'en tienne pas compte. L'orateur relèvera encore que nous avons un retard à combler dans ce domaine et que la situation actuellement favorable de certains responsables ne durera pas éternellement. Il demande donc formellement qu'une commission soit désignée et mandatée pour pouvoir déposer un rapport en automne 1977.

Le Comité central étudiera ce problème et fera des propositions à la prochaine assemblée.

Orientation nouvelle

Vous trouverez toujours sous la rubrique « Comité central » le rapport intermédiaire que lira Georges-André Monnier, président de la commission « Orientation nouvelle » à l'assemblée des délégués.

Suite à diverses interventions, il sera encore fourni les résultats statistiques des réponses à la question N° 5 (la SPR doit-elle devenir un syndicat ou non ?). Ces résultats se présentent comme suit :

	Syndicalisation		Taux global de réponses
	OUI	NON	
SPV	59,80 %	40,20 %	38,48 %
SPG	74,50 %	25,50 %	29,35 %
SPN	89,42 %	10,58 %	30,40 %
SPJ	63,60 %	36,40 %	29,33 %
SPF	47,16 %	52,84 %	25,13 %
SPVal	36,86 %	63,14 %	25,96 %
Moyennes	63,27 %	36,73 %	31,62 %

Rappelons que plusieurs possibilités d'affiliations syndicales sont proposées. Sur ce point le questionnaire n'est pas encore dépouillé.

La commission est remerciée de son travail et l'on souhaite connaître au plus vite les résultats détaillés.

Pléthore

Le président SPR donne connaissance d'une enquête faite par les sections dans

nos différents cantons à propos de la pléthore prévisible en août 1976.

Vaud	+ 120
Genève	0
Neuchâtel	+ 30 à 40
Jura	+ 110 à 120
Fribourg	+ 60
Valais	— 26 (pénurie)

Rappelons qu'il s'agit de **prévisions** et que ces chiffres doivent encore être considérés comme très approximatifs.

Il convient, au niveau de l'information, de rappeler que la plupart des cantons ont imaginé certaines mesures qui font que cette pléthora ne signifie pas toujours chômage.

Une très longue et intéressante discussion suit ces informations où l'on reparle d'un fonds SPR, de la solidarité des salariés, d'une pléthora plus ou moins artificielle, de la nécessité de s'affilier à une caisse de chômage, etc. Finalement les décisions suivantes sont prises :

1) Organisation immédiate d'une commission chargée d'étudier le phénomène de la pléthora : définition, évaluation, moyens d'action.

2) Par une résolution, la SPR engage tous les membres du corps enseignant qui ne l'auraient pas encore fait à s'affilier à une caisse de chômage.

Elle engage les sections cantonales à agir dans ce sens.

Elle lance un appel à l'ensemble des fonctionnaires pour qu'ils agissent de même, ne serait-ce que par solidarité avec l'ensemble des salariés.

3) Mandat est donné au Comité central

pour qu'il incite les départements à profiter de la pléthora pour diminuer l'effectif des classes.

Congrès SPR 1978

Les sujets suivants sont proposés à l'assemblée :

- 1) Collaboration entre pratique et recherche.
- 2) L'enseignant et la société.
- 3) Collaboration parents-école.
- 4) Statut de l'élève.
- 5) Evaluation scolaire.
- 6) Pour un statut de l'enseignant.

Après de longues discussions et une série de votes successifs, le sujet « Pour un statut de l'enseignant » est accepté.

La commission de rédaction proposera en temps utile le titre définitif ainsi que le contenu qui devra tenir compte notamment du présent débat et d'un sujet très proche écarté de justesse, à savoir le statut de l'élève.

La séance est levée à 18 h. 45.

F. Bourquin.

Etat de situation de la SPR

Un état de situation succinct, la relation de quelques faits importants, tel est l'objet de mon intervention d'aujourd'hui qui n'a pas la prétention de se substituer à un rapport d'activité. Le vrai rapport d'activité, d'après les statuts, se situe normalement lors de l'assemblée des délégués de printemps. Ceci, pour vous rappeler que cette réunion remplace l'assemblée des délégués d'automne qui n'a pu avoir lieu pour des raisons pratiques.

Vous subissez donc maintenant un rapport d'activité qui n'en est pas un et, au début mars, vous participez à une assemblée des délégués statutaire d'automne !... c'est bien clair pour chacun ?

Ce retard n'est pas du tout significatif de l'activité générale de la SPR qui se doit de **précéder l'événement** afin d'éviter, autant que faire se peut de se voir placée devant des positions contradictoires des sections par rapport à un problème donné.

Il en va ainsi de l'**enseignement à mi-temps** par exemple que nous aurions dû étudier bien avant l'apparition de la pléthora d'enseignants, phénomènes difficile à prévoir, il faut le reconnaître.

6 éléments importants sont à dégager des nombreuses prises de décision qui donnent à la SPR sa crédibilité et son impact sur notre vie professionnelle :

1) l'établissement de relations suivies entre la Conférence des chefs de service

romandes s'établiraient sur trois niveaux.

— Au niveau des commissions de type paritaire (étant entendu que la parité n'est pas reconnue au plan décisionnaire ex. : CIRCE II, commission romande des moyens d'enseignement, commissions d'examen).

— Au niveau des réunions CS/I - CC/ SPR pour les problèmes de l'enseignement primaire.

— Au niveau du secrétaire de la Conférence des chefs de DIP, des présidents de la CS/I, de la CS/II, du CARESP et de la SPR pour les problèmes généraux touchant l'ensemble de la scolarité.

Lors des 2 séances que nous avons tenues avec la CS/I il a été décidé, d'un commun accord, du principe de la procédure suivante relative aux modalités de travail permettant un ajustement des programmes CIRCE I : « **Les autorités pour leur part, les associations professionnelles pour la leur, le cas échéant l'IRDÉ, proposent une modification de programme jugée nécessaire. Cette proposition est discutée et mise au point lors d'une rencontre CS/I - CC/SPR, avant d'être soumise à la Conférence des chefs de départements qui décide de l'opportunité politique de tel aménagement**, s'il n'y a pas d'oppositions, une commission ad hoc, représentative des autorités et des enseignants, sera alors désignée ; elle dépendra de la CS/I. Ses conclusions seront étudiées respectivement par les autorités et par les associations professionnelles et la synthèse de ces études opérée en commun. **Au fond, CS/I - SPR tiendra lieu de CIRCE plénière et la commission ad hoc de sous-commission CIRCE.** »

Pour sa part, le CC/SPR a formulé les propositions suivantes sur lesquelles la CS/I se prononcera officiellement lors d'une prochaine séance.

Aménagement des programmes

a) Plutôt que de tenter d'alléger les programmes (celui de math en particulier) de manière aléatoire, le CC a proposé de faire converger les recherches sur quelques points particuliers, de déplacer des notions voire de les supprimer ; ceci, dès qu'un certain nombre de praticiens constatent une même défaillance, un même obstacle difficilement surmontable. **De cette manière, il sera possible d'apporter des corrections sans nuire à la cohérence des programmes et sans attendre une introduction généralisée ou une longue évaluation.**

b) Il semble que l'**approche qualitative des programmes** n'aît pas toujours été comprise. C'est pourquoi nous avons demandé que l'on informe officiellement le corps enseignant que les nouveaux programmes sont des programmes-cadres dans lesquels le maître a le **devoir** de

choisir la matière de son enseignement. Que l'on précise, par ailleurs, l'esprit dans lequel les nouveaux programmes doivent être abordés. Qu'officiellement on admette l'existence de deux démarches complémentaires :

— la recherche, le tâtonnement, la discussion ;

— l'acquisition de comportements fondamentaux tels que par exemple et selon les degrés : les opérations arithmétiques, le nom des notes en musique, etc.

Par ailleurs, et ceci principalement pour les classes à degrés multiples, le CC a également demandé que l'on entreprenne officiellement une étude pour **dégager toute possibilité d'enseignement thématique** afin de décloisonner les branches au maximum. Cette revendication déjà ancienne de la SPR n'a peut-être pas été suffisamment prise en considération lors de l'élaboration des programmes CIRCE I.

Introduction de l'allemand

En 1974, la SPR a accepté le principe de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire (dès la 4^e année) en exigeant un aménagement des programmes (exigence maintenant admise par les autorités). Comme nous venons de le démontrer, cet aménagement n'est pas facile et demandera un certain temps. Ce facteur « **temps** » a poussé le CC à tenter de ralentir le processus d'introduction primitivement prévu en mettant en garde nos autorités contre le danger d'entreprendre cette action sans tenir compte de préalables mondialement admis.

Ces préalables convergent tous vers un point crucial : **la préparation des maîtres et leurs conditions de travail**.

Le perfectionnement des maîtres demande du temps et il faut le prendre — les conditions de travail peuvent être améliorées. Les améliorations proposées par le CC ont porté sur l'effectif des classes, les appuis en classe apportés par des collègues généralistes, la diminution des exigences officielles relatives aux examens et au nombre de notes à décerner et un assouplissement des inspections auxquelles l'enseignant est soumis.

Calendrier d'introduction des disciplines

Dans ce domaine la coordination s'avère particulièrement difficile. Certains cantons piétinent d'impatience pour l'introduction de telle discipline, d'autres demandent des délais difficilement conciliaables avec les expériences en cours ; en bref, il s'agira d'arrêter le calendrier le plus adéquat possible, en concédant des dérogations.

Pour sa part, la SPR a fait admettre deux principes :

— **Deux ans au moins doivent s'écouler entre l'introduction d'une discipline et la suivante.**

— **Les moyens d'enseignement doivent être fournis avant le démarrage des recyclages.**

CIRCE II

Au cours du printemps 1975, CIRCE II a examiné puis approuvé, après plusieurs modifications, les programmes 5^e-6^e de mathématique, d'éducation musicale et d'éducation physique.

Si la musique et la gymnastique n'ont pas donné lieu à de très grands débats, le programme de mathématique a été beaucoup plus largement discuté. Trop fourni pour les uns (la SPR entre autres), manquant d'ambition pour les autres, il a finalement été l'objet d'un compromis qui semble satisfaire chacun pour le moment. **L'évolution de l'enseignement de la mathématique en particulier ne va pas sans tensions et sans conflits.** Nous refusons de céder à certaines pressions qui dénoncent l'inadaptation de l'enseignement aux besoins de l'économie et mettent en cause les capacités de l'enseignement à former des producteurs valables. **Nous devons veiller à ce que ces pressions ne poussent les enseignants à limiter ainsi l'épanouissement de l'enfant.**

Comme vous l'avez lu dans l'« **Educateur** », le printemps 1976 sera consacré à l'étude de trois nouveaux programmes : ceux d'histoire, de sciences et de français. **Puissent ces consultations réveiller quelque peu la torpeur de certains membres, plus enclins à critiquer les décisions prises qu'à donner leur avis lorsqu'on le leur demande !**

Commission romande des moyens d'enseignement

CORMEP et CORMES étaient devenues très lourdes et leur structure ralentissait considérablement les travaux. Les responsables de la coordination romande et les associations (CARESP et SPR) avaient convenu de revoir la question. Grâce, en particulier, à l'excellent travail de notre délégué à la commission de révision des statuts de cet organisme (A. G. Leresche), plusieurs améliorations ont été apportées :

a) les deux commissions CORMEP et CORMES ont été réunies en une seule, désignée par un nouveau sigle : COROME ;

b) les délégués des départements sont de niveau décisionnaire bien que légalement, chaque décision entraînant une dépense doit être ratifiée par les chefs de DIP ;

c) les associations ont dorénavant le droit de demander la création de nouveaux moyens d'enseignement ; comme, à l'IRDP nous avons le droit de proposer des recherches ;

d) la vice-présidence est assurée par un délégué des associations professionnelles d'enseignants (P. Fellay, SPVal) ;

e) les commissions d'examens sont obligatoirement paritaires.

Une commission romande de radio-TV scolaire est enfin créée

Grâce aux efforts de M. Jean Cavadini, cette nouvelle commission a tenu sa séance constitutive le 13 janvier 1976. Un grand pas a été ainsi fait dans la collaboration entre l'école et la toute puissante radio-TV. **C'est à cette commission qu'incombe de définir la politique générale des programmes et d'élaborer les budgets de fonctionnement de la radio-télévision scolaire.** Une commission de travail à laquelle nous avons délégué François Bourquin va sous peu désigner les deux personnes chargées de la production des émissions. Une commission dite « de production » sera chargée de visionner, sélectionner, d'établir le programme. Nous y mandatrons M. Marc Marelli, ancien membre du bureau exécutif SPR et spécialiste de la production télévisuelle. **L'importance de l'engagement de la SPR dans ce nouveau circuit n'échappera à personne.** C'est pourquoi les sections de la SPR organiseront des rencontres au cours desquelles chacun pourra donner son avis et formuler des propositions dont la synthèse, faite par la SPR, servira de base à l'établissement des mandats qui seront défendus par nos délégués.

KOSLO et relations avec la Schweizerische Lehrerverein

En dépit de son faible effectif sur le plan suisse, la SPR joue un rôle prépondérant dans la représentation des enseignants suisses au niveau fédéral. Nous le devons en particulier à Jean John, ancien président SPR, actuel vice-président de la KOSLO, futur président je l'espère, qui nous représente avec compétence au comité de cette organisation faîtière.

De nouveaux statuts qui seront vraisemblablement adoptés le 17 mars vont permettre à la KOSLO d'agir plus rapidement et plus efficacement. Toutefois, la SLV et la SPR (associations sœurs et les plus représentatives du corps enseignant primaire), marquent une réelle impatience à l'égard d'autres associations

faisant partie de la KOSLO, qui perpétuent l'individualisme foncier des enseignants. La KOSLO est néanmoins reconnue par les autorités fédérales comme porte-parole du corps enseignant suisse et comme partenaire sérieux, ce que le corps enseignant est loin d'avoir réalisé. Pour la SLV, comme pour la SPR, la participation des enseignants devrait dépasser le stade de « réaction » aux initiatives des autorités et devenir « active » autrement dit développer des initiatives propres et faire entendre la voix du corps enseignant sur des questions importantes. Puisque cette politique active ne peut encore être le fait de la KOSLO, pour des raisons de moyens et d'équilibre interne, les organisations d'enseignants primaires de Suisse (la SPR et la SLV) la réalisent. Le poids des 25 000 enseignants qui représentent ces deux associations, leurs possibilités d'information et leurs moyens non négligeables peuvent permettre des actions de grande envergure. C'est dans cet esprit que nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de la SLV avec qui une convergence de pensée et une confiance réciproque s'établit de plus en plus. C'est dans ce but que se réunira à Genève, les 5 et 6 avril, un groupe de travail SLV/SPR qui délimitera le champ d'activité commun. C'est pour manifester publiquement notre intention de rapprochement qu'un numéro commun de l'« Educateur » et du « Schweizerische Lehrer Zeitung » paraîtra en mai.

Autres manifestations

Cette politique d'ouverture de la SPR a également dicté nos décisions concernant un certain nombre de rencontres qui seront organisées soit par la SPR uniquement, soit conjointement avec d'autres organisations.

Il s'agit dans l'ordre chronologique :

— **du séminaire de Chexbres** (les 7 et 8 mai), le thème sera comme toujours d'actualité : « Récession et relance de l'économie suisse » (des formulaires d'inscription sont à votre disposition auprès de vos présidents) ;

— **d'un forum romand consacré à la télévision à l'école** ;

— **des journées pédagogiques internationales de Villars-les-Moines** (du 12 au 17 juillet) dont le thème prévu « L'enseignant à la recherche de son identité » ne manquera pas d'intéresser les participants.

Et à des échéances plus lointaines qui réclament pourtant que l'on s'y prépare déjà :

— le congrès de la FIAI (Fédération internationale des associations d'institu-

teurs) à Montreux en 1977 (environ 150 à 200 participants) ;

— le congrès SPR à Fribourg en 1978 (1000 participants) ;

— le congrès de CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) à Lausanne en 1980 (environ 800 participants).

Comme vous le voyez l'activité passée et future de la SPR est riche, intéressante, efficace et cohérente. Mes nombreux contacts avec les milieux syndicaux étrangers (que l'on a tendance à me reprocher du reste) me prouvent que, **sur le plan pédagogique**, la SPR est à l'avant-garde. Les collègues qui, lors du sondage d'opinion, ont répondu négativement à la première question « La SPR est-elle efficace sur le plan pédagogique ? », ces collègues refusent de s'informer — ils se trompent

lourdement et sont injustes à l'égard des centaines de membres qui se dévouent dans l'enthousiasme, récoltant en général plus d'avanie que de gloire.

Certes l'action de la SPR est difficilement mesurable dans ce domaine pédagogique qui échappe aux lois de l'économie de marché. Il est frappant de constater que l'on transfère sur la SPR les termes de rendement, de productivité, de rentabilité auxquels on se refuse très justement d'ailleurs, à titre personnel.

Cela dit, et il fallait bien remettre les choses à leur juste place, je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous avez jusqu'ici témoignée au Comité central de la SPR.

Le président SPR :

J.-J. Maspéro.

Education permanente

Analyse de la situation actuelle

1) Elle se caractérise par l'apparition du **PERFECTIONNEMENT** des maîtres. Neuchâtel, Jura, Vaud et Genève ont institué (légalement, ou en voie de légalisation) des cours, ou centre de perfectionnement. Valais perpétue sa semaine pédagogique. Fribourg confie partiellement cette tâche à une société.

2) Le perfectionnement englobe recyclage et formation continue. Les proportions qui lient ces 2 types d'action varient d'un canton à l'autre. Notons que, sous la pression des nécessités, le recyclage envahit dangereusement le perfectionnement.

3) Le déroulement des cours sur le temps de service ou hors de ce temps fluctue fortement d'un canton à l'autre.

4) La participation des enseignants à l'organisation des cours va de quasi zéro à la parité de représentation.

5) Les conditions financières des pouvoirs publics rendent très difficile l'élaboration d'un perfectionnement hautement valable.

6) Auprès des législatifs communaux et cantonaux, auprès des autorités scolaires, les enseignants ne jouissent plus de la faveur d'autan.

7) Enfin, et ce n'est pas le moins inquiétant, un malaise réel règne parmi les enseignants aux prises avec une mutation de l'école publique, face à une modification de sa condition d'enseignant, de ses méthodes de travail, de ses relations à tous les niveaux.

8) L'ensemble des cours vise essentiellement le côté formel du métier.

9) Quelques cours généraux, peu nombreux, apportent une légère aération.

10) Les autorités ne s'intéressent qu'au côté « métier » du perfectionnement pour des raisons budgétaires, pour des raisons, également, de crainte de la réaction des législatifs et du public.

Commentaires

Le perfectionnement représente une incontestable conquête des enseignants, mais une conquête très inférieure à l'espoir d'une éducation permanente.

Si l'on définit l'éducation permanente comme « une constante recherche d'équilibre personnel, une manière de vivre, d'être au monde », il devient évident que des cours de perfectionnement ne recouvrent pas cette ambition.

Dès lors cette éducation permanente demeure une aspiration essentielle vers laquelle tout enseignant doit tendre.

Nous sommes face à un faisceau de questions : Qu'est vraiment l'éducation permanente ? N'est-ce pas une mode qui va disparaître ? Est-elle si nécessaire ? N'avons-nous pas assez à faire entre l'exercice de notre métier et les cours à suivre pour y ajouter de l'éducation permanente ?, etc... etc...

La commission éducation permanente de la SPR s'est donné pour tâche prioritaire de convaincre d'abord les enseignants, de leur démontrer l'incontestable importance de cette éducation personnelle, de sa valeur en efficacité professionnelle et de sa vraie grandeur.

Après quoi elle pourra, s'appuyant sur des collègues enthousiastes et conscients, s'efforcer d'obtenir des pouvoirs publics qu'ils comprennent que c'est par l'éducation permanente bien assumée et bien assurée, que passe la meilleure éducation des enfants.

Maurice Blanc.

Rapport intermédiaire de la commission

« Orientation nouvelle »

En date du 1^{er} décembre 1973 le CC est chargé par l'AD de la SPR de reprendre l'étude du problème de l'affiliation de la SPR à un groupe plus vaste. Lors de l'AD du 8 juin 1974, le mandat d'une commission d'étude pour une **éventuelle** orientation syndicale de la SPR est voté. Le CC de la SPR demande à ses diverses sections de lui désigner deux membres par section en vue de la constitution d'une commission ad hoc. Le vœu du CC de la SPR est de trouver des commissaires représentant toutes les tendances de nos membres aussi bien les plus favorables que les plus adversaires d'une syndicalisation, vœu qui, par ailleurs, ne sera que partiellement réalisé. Finalement, ce n'est que le 19 février 1975 que les délégués sont réunis sous la présidence de M. J.-J. Maspéro, président de la SPR, en une assemblée constitutive. Le mandat de la commission est le suivant :

Considérant :

— la demande d'étude du problème de l'affiliation éventuelle de la SPR à une centrale syndicale, demande votée par l'AD du 1^{er} décembre 1973 ;

— les désirs exprimés par les responsables de plusieurs sections au cours de différentes réunions, notamment celles du Comité central ;

— la situation particulière de nombreux collègues adhérant individuellement à un syndicat.

L'assemblée des délégués mandate une commission formée d'un délégué de chaque section pour étudier les points suivants :

1) *La SPR dans ses structures actuelles fonctionne-t-elle comme un syndicat ?*

2) *Analyse des aspirations des membres au niveau individuel (sondages d'opinion).*

3) *Analyse des avantages et des inconvénients d'une orientation syndicale.*

4) *Quelle orientation syndicale la SPR est-elle en mesure d'envisager ? (La SPR, syndicat autonome ou affilié).*

5) *Les diverses tendances qui s'expriment au sein de la SPR permettent-elles une option syndicale ?*

La commission se constituera elle-même, elle déposera son rapport au CC/SPR, pour préavis, en mai 1975.

Lausanne, le 8 juin 1974.

Après que plusieurs délégués se sont récusés, délégués qui par ailleurs eussent pu assumer la présidence avec plus de compétence et de distinction, l'auteur de

ce rapport accepte cette responsabilité dans le but de servir de son mieux et de faire sortir la toute nouvelle commission d'une première impasse.

Au départ, un seul délégué valaisan avait été nommé, sur les deux Fribourgeois désignés, un seul pourra siéger régulièrement, quant aux Neuchâtelois qui se trouvaient par erreur à trois, c'est eux, que l'on désignera tout naturellement le président.

Dès lors la commission désignée sous le nom de commission pour une « Orientation nouvelle de la SPR » se réunira régulièrement. Et à ce jour (6 mars 1976) ce n'est pas moins de 13 séances d'un demi-jour et 2 sessions de deux jours qu'aura tenu cette commission.

Malgré cela et comme le laisse entendre clairement l'ordre du jour de cette assemblée, les travaux de la commission ON sont loin d'être terminés et ce n'est qu'une **information sur l'état actuel de nos travaux** que nous sommes à même de vous fournir.

Seule la déférence que nous portons à votre assemblée et au CC romand qui nous a mandatés pouvait nous contraindre à sortir de notre mutisme ou du moins d'une certaine discréption plus que jamais nécessaire à l'accomplissement de notre tâche.

Nous répugnons quelque peu en effet, tel l'architecte, à faire venir sur le chantier le maître de l'œuvre car tout n'est encore qu'à l'état d'ébauche.

Certes les plans sont faits et les matériaux réunis, certes aussi le gros œuvre est en place, puisque le « **Sondage d'opinion** » est terminé et ses résultats transcrits. C'est donc avec une légitime fierté que les architectes peuvent vous dire : « l'ouvrage avance ».

Cependant les diverses questions posées par notre mandat, les tenants et aboutissants de celles-ci, sont loin d'avoir été tous explorés et d'autre part les résultats du sondage lui-même sont à l'état brut puisque ce n'est que le 1^{er} mars dernier seulement que les ultimes calculations étaient faites. Les prévisions les plus optimistes nous permettaient d'espérer que nous pourrions présenter notre rapport définitif lors de la présente assemblée. Il nous faut nous rendre à l'évidence, la faiblesse de nos moyens, le manque de disponibilité de collègues qui, par ailleurs assument souvent de lourdes tâches au sein de leur section ou d'autres groupements divers, la difficulté de réunir une commission composée de collègues de tous les cantons avec tout ce que cela

suppose de demandes de congé, de composition avec chacun, comme aussi la lourdeur de la tâche nous prouve à l'envi que nous étions trop optimistes. Nous ne pouvons donc guère présumer de la date qui marquera la fin de nos travaux mais nous pouvons vous assurer que nous ferons tout pour qu'ils aboutissent dans les meilleurs délais.

En l'état actuel nous pouvons dire que nous avons fait le tour de la question 1 de notre mandat à savoir « La SPR dans ses structures actuelles fonctionne-t-elle comme un syndicat ? ».

Nous nous sommes posé les questions : Qu'est-ce qu'un syndicat ? Qu'est-ce aussi qu'une corporation ? Qu'est-ce qui les distingue ? Qu'est la SPR ? Où se situe-t-elle par rapport à ces termes, à ce qu'ils recouvrent ?

Sans entrer dans le détail, on peut dire, et c'est le lieu de rendre ici hommage à la commission « Structures nouvelles de la SPR », que notre société possède de façon parfois embryonnaire, en germe, en potentialité, une part au moins de ce qui constitue un syndicat, rien en tout cas dans ses statuts, ni dans ses structures ne s'oppose formellement à la transformation de notre société pédagogique en syndicat dont la forme définitive resterait encore à déterminer.

Quant à la question 2 de notre mandat, « Analyse des aspirations des membres au niveau individuel », elle vient de trouver, comme nous l'avons dit antérieurement une première ébauche de réponse par la rédaction, la diffusion et l'établissement d'un bilan du fameux sondage d'opinion. Reste **l'analyse de ce sondage**, opération délicate s'il en est, puisqu'il s'agit au vu des résultats bruts, de pondérer les réponses en tenant compte à la fois des remarques faites, des réticences aussi bien de ceux qui déclarent démissionner si la syndicalisation se réalise, que si elle ne se réalise pas, de ceux qui tout en ayant une option favorite, accepteraient l'éventualité d'une option légèrement différente, voire se rallieraient à une majorité quelle qu'elle fût. Et puisqu'il s'agit aussi de considérer notre société dans son avenir et ce serait peut-être sous-entendre que ceux d'entre nous qui sont plus directement concernés par l'avenir ont quelque droit à ce que leur avis pèse peut-être d'un poids un peu plus important. Enfin l'avis de ceux qui n'appartiennent pas à la SPR est intéressant parce que ceux-ci constituent, pour certains d'entre eux au moins, des adhérents potentiels, retenus jusqu'alors d'entrer dans nos rangs parce que ne trouvant pas dans la SPR la réponse à leurs aspirations.

Nous sommes conscients de tout ce que le sondage, tel qu'il fut fait, a de relatif et d'imparfait, tant dans sa forme que

dans son fond. Telle question qui eut mérité d'être posée ne l'a pas été alors que telle autre pourrait à la rigueur être considérée sinon comme superflue au moins comme peu importante. Par ailleurs, le mode de distribution, la méthode de travail adoptée peuvent prêter le flanc à quelques critiques.

Mais si l'on considère que de parfaits béotiens en la matière sans pouvoir, faute de moyens financiers suffisants, se faire conseiller et appuyer par des statisticiens expérimentés et des ordinateurs, ont tout de même pu présenter un questionnaire et dépourvoir manuellement plus de 2500 questionnaires (2664 exactement) sur 8424 expédiés, le résultat n'est pas mince.

La commission tient à remercier ici tous ceux de nos collègues qui ont pris la peine de répondre. On peut sans doute se déclarer satisfait du 32 % environ de réponses qui nous sont parvenues, dont quelques-unes rentrées si tardivement que nous n'avons pu en tenir compte **que dans le total général**. Cependant on peut déplorer qu'une forte proportion de nos membres ait négligé de répondre, faut-il en déduire que nous comptons dans nos rangs plus de membres passifs que de membres actifs, nous laissons cela à votre appréciation. Vous avez d'autre part pu lire dans l'« Educateur » N° 2 du 16 janvier 1976, les pourcentages exacts de réponses correspondant à chaque section, nous n'y reviendrons donc pas.

Afin de satisfaire votre légitime curiosité nous vous donnerons maintenant quelques chiffres et pourcentages globaux. Nous le faisons cependant avec quelque crainte sachant combien la question que nous traitons est délicate, sachant les passions qu'elle a soulevées et le trop facile triomphalisme auquel on pourrait se livrer à l'énoncé de chiffres dont l'analyse attentive et pondérée par d'autres réponses annexes ainsi que par la distribution selon les sections vient modifier l'impact premier.

L'honnêteté nous pousse à dire que « sondage » n'est pas « vote » et que le 32 % des réponses parvenues ne représente pas le tiers des ayants droit au vote. Cependant la loi des grands nombres devrait jouer en faveur de l'exactitude des pourcentages recueillis.

La question 5 du sondage qui est en quelque sorte la question clef : « La SPR doit-elle se transformer en syndicat ? » obtient : 1616 réponses favorables contre 938 défavorables pour l'ensemble des sondés.

En ne prenant que les pourcentages des adhérents à la SPR nous obtenons un taux de 62 % de oui contre 35 % de non. Sur six sections : 4 sont nettement favorables à UNE syndicalisation. Valais et Fribourg dans une proportion à peu près

identique y sont défavorables, mais cette proportion paraît moins grande que ceux qui sont réputés avoir l'oreille de la SPR ne le prédisaient.

Les résultats de la question 6 que nous ne détaillons pas pour l'instant afin que toute liberté de proposition soit laissée à la CON semblent cependant faire apparaître un choix préférentiel pour une syndicalisation indépendante avec cependant des pourcentages de voix non négligeables en faveur de l'USS.

La question 7 mérite notre attention, elle concerne l'unité de la SPR. 17 % déclarent vouloir démissionner au cas où la SPR adopterait une voie qui leur paraîtrait inacceptable. Ce taux de prime abord élevé n'est cependant pas aussi menaçant qu'il n'y paraît. En effet sans avoir encore toutes les données en main, on peut estimer à 5 % environ le nombre réel des démissions puisque ce taux est la résultante de 4 refus possibles : soit le statu quo, SPR syndicat indépendant, SPR adhérant à l'USS, SPR adhérant aux syndicats chrétiens. Cependant et même si l'on pouvait se dire à la rigueur que « l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » la commission ON a, je puis vous l'assurer, ce même souci que votre CC, de préserver l'unité. Elle cherchera avant tout à trouver un modus vivendi acceptable pour le plus grand nombre possible.

Mais notre commission tentera en même temps de présenter des propositions qui iront, nous l'espérons, dans le sens de l'efficacité optimale.

Enfin et c'est ce dernier terme « d'efficacité optimale » qui nous y amène tout naturellement : les réponses à la question 1 qui concerne à la fois l'efficacité de la SPR sur le plan pédagogique d'une part et sur le plan corporatif d'autre part laisse songeur.

En effet, 46 % de nos adhérents ne sont pas convaincus de l'efficacité de la SPR sur le plan pédagogique tandis que

48 % paraissent satisfaits. Ce n'est pas notre propos de décider si ce jugement assez subjectif correspond à une réalité ou si la publicité faite à nos actions pédagogiques est insuffisante pour convaincre la base, mais le fait est qu'une personne sur deux demande plus et mieux dans ce domaine qui jusqu'ici a été la préoccupation majeure **et par définition**, de la Société **pédagogique** romande.

Sur le plan professionnel les réponses sont encore plus nettes : 66 % des membres SPR estiment que les actions de la SPR sont insuffisantes tandis que 27 % sont satisfaits. Il est intéressant de constater que même dans les cantons qui repoussent la syndicalisation cette même proportion d'un tiers, deux tiers se retrouvent démontrant indubitablement que quelque chose doit être fait pour mieux répondre à l'attente de nos membres.

En terminant cette péroration que j'aurais voulu plus longue par souci d'être aussi complet et aussi clair que possible, et plus courte par un souci légitime encore de ne pas susciter votre ennui, j'aimerais au nom de la commission « Orientation nouvelle de la SPR » remercier particulièrement M. Jaccard, délégué du CC de la SPR à notre commission, M. J.-J. Maspéro, président du CC, et les membres de ce comité, de la parfaite compréhension et de l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve à notre égard, remercier également les membres des comités centraux de section, les secrétaires et administrateurs de ceux-ci, sans qui le sondage n'aurait pu être diffusé. Et permettez-moi également en tant que président de la commission, de dire publiquement un mot de remerciement et de gratitude à tous les membres de cette commission qui ont fait preuve d'un réel dévouement et surtout d'un esprit de camaraderie, d'amitié qui, je n'en doute pas, se prolongera au-delà même de la fin de nos travaux.

G.-A. Monnier.

**Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la**

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



Comité central SPR

Séance du 6 mars 1976

Cette séance est essentiellement consacrée à la préparation de l'assemblée des délégués. Aussi, ce compte rendu sera-t-il très bref, l'essentiel des débats de notre législatif vous étant rapportés dans ce numéro.

On a notamment

- fait le point sur la dernière rencontre avec la CSI (Conférence des chefs de services primaires) ;
- arrêté la procédure interne de sensibilisation à la télévision scolaire (« Educateur » spécial, forums cantonaux, forum romand) ;
- évoqué la collaboration de plus en plus affirmée avec le SLV (Schweizerischer Lehrer Verein) ;
- discuté du prochain séminaire de Chexbres et recommandé une participation importante des maîtres primaires ;
- arrêté en principe, le lieu du Congrès SPR 1978 : Fribourg ;
- pris note des effectifs SPR 1975, à savoir :

SPV 2684 membres
SPG 800 membres
SPN 390 membres
SPJ 1200 membres
SPF 530 membres
SPVal 570 membres ;

- entériné la délégation SPR à la COROME (Commission romande des moyens d'enseignement, successeur de CORMEP et CORMES) à savoir M^{me} Josiane Charbonnier et Pierre Felley (vice-président) ;
- longuement discuté, sur demande jurassienne, de la rétribution des collaborateurs et des rédacteurs de l'« Educateur » et admis en la matière les principes suivants :
 - a) augmentation
 - b) rétribution fixe et rétribution à la ligne pour les correspondants cantonaux
 - c) complément cantonal à la décision des sections.

Le bureau présentera prochainement un projet à ce sujet.

F. Bourquin.

LA CHRONIQUE DU GROUPE RÉFLEXION SPR

Qui est l'instituteur romand ?

Puisqu'on cherche à faire une école romande — et germanisante — il serait intéressant de mieux connaître celui qui en est, ou en sera le principal artisan (attention, nous ne parlons pas de M. Cavadini ; relisez notre titre).

La question n'est pas gratuite, et beaucoup pourraient se la poser, à commencer par ceux qui représentent les autres, ou qui décident pour les autres, ou encore qui cogitent à la place des autres. Qui est l'instituteur romand, cet inconnu qu'on ne rencontre jamais ni dans les assemblées ni dans les commissions de travail, mais dont les multiples exemplaires constituent cette majorité silencieuse sans laquelle il n'y aurait pas d'école romande ?

L'enquête sociologique coûte cher. En attendant d'hypothétiques crédits de recherche, nous nous sommes rabattus sur le jeu du portrait-robot. Des questions (Quel âge ? Marié ? Des enfants ? Opinions politiques ?) et des réponses : un personnage se dessine.

L'instituteur romand « moyen » aurait la trentaine, une femme — il est monogame et fidèle — et deux enfants. La métaphysique ne le laisse pas absolument indifférent ; il se situe au centre de l'éventail politique : pour un peu, il adhérerait au Parti radical ; mais il ignore les théories piagétienues ou, en tout cas, ne s'y réfère pas explicitement dans l'exercice de ses fonctions. Il consacre ses loisirs à la lecture et au sport, et ne fait pas de différence très claire entre les sigles CICR et IRDP...

Nous allions poursuivre l'esquisse, mais quelque chose clochait. Evidemment ! L'espace d'un instant, nous avions failli l'oublier : l'instituteur romand... est une institutrice !

Quatre hommes attablés devant quatre steaks-frites sont bien impuissants, en dépit de toute leur science du « gentil sesso », à dire ce qu'est l'institutrice romande moyenne. Et d'ailleurs, une institutrice en portrait-robot, qu'est-ce que ça donne ? qu'est-ce que ça inspire ? A moins d'être un ordinateur, on ne séduit pas une créature statistique, même féminine.

Blague à part, le problème reste posé, et il n'est pas négligeable. L'école romande se fait en deux temps. Premier temps : la crème des spécialistes (c'est une crème panachée syndicalo-départementale) se « penche sur les problèmes », pond des rapports (vous voyez ça, vous, une crème qui pond des rapports ?), des programmes, des méthodologies. Puis vient le temps de l'application, de la généralisation, de... l'incarnation. Et c'est alors qu'entre en scène l'instituteur (ou l'institutrice !) romand « moyen ». C'est en lui, par lui et avec lui que tout se gagne, ou se perd. Mais qui est-il donc ?

Mystère. Car personne ne le connaît vraiment ; il vit heureux et caché ; on n'a de lui que des aperçus, des morceaux de puzzle. Parce que vous rencontrez Chose ou Machin, vous en déduisez que l'instituteur romand « moyen » agit et pense comme ceci ou comme cela ; mais ces observations fragmentaires sont illusoires, elles n'ont rien de statistique.

Ce qu'il nous faudrait, c'est un jeu complet de portraits, toute une gamme, parmi lesquels nous choisirons le bon, ou les bons : celui ou ceux qui pourraient s'appliquer au plus grand nombre.

Si le jeu vous tente, jouez-le avec nous : envoyez-nous des portraits. D'hommes et de femmes. Avec votre aide, nous pourrions poursuivre notre petite enquête. Il ne serait pas inutile de savoir un peu mieux qui nous sommes.

Bottom.

VOUS !!! PÉDAGOGUES...

OFFREZ-LEUR

un de leurs plus beaux souvenirs d'enfance

**LEUR COURSE D'ÉCOLE
AU
GORNERGRAT-ZERMATT**

avec coucher et lever du soleil sur le Cervin

Fr. 22.— par personne et par jour en demi-pension et petit déjeuner.

Logement en dortoir.

Souper aux chandelles.

Pour permettre la participation de chacun de vos élèves, certains étant financièrement désavantagés, **nous vous offrons pour 10 élèves le onzième gratuit.**

Renseignements et réservations :

M. Dupart - Gornergrat-Kuhlm Hôtel - 3920 Zermatt - Tél. (028) 7 72 16

AVEPS

Programme été 1976

Date	Activité	Lieu	Responsable
5 mai	Orientation : finale cantonale des écoliers	Puidoux	P.-A. Favez
Mai	Cours de badminton	Lausanne	M. Carrel/Fischer
Mai/juin	Canoë : initiation, perfectionnement	A désigner	Ch. Cuendet
2 juin	Athlétisme : finale cantonale des écoliers, sélection pour la journée suisse de sport scolaire	Montreux	OEPJ/AVEPS N. Axis
2 juin	Natation : finale cantonale des écoliers, sélection pour la journée suisse de sport scolaire	Pully	J. Duss/OEPJ/ AVEPS
3 mercredis de juin (sauf le 2)	Aviron : initiation débutants	Dorigny (nouveau centre)	R. Libal
18 juin (vendredi !)	8 ^e journée de sport scolaire	St-Gall	A. Rayroux
fin juin/début septembre	Rallye ou concours multiple à la portée de tous		J. Frieden
Septembre	Aviron : 4 à 6 mercredis, perfectionnement Initiation skiff, films, bassin à ramer	Dorigny	R. Libal
Début septembre	Football : tournoi AVEPS	Thierrens	D. Meylan
22 ou 29 sept.	Ski sur gazon : nombre de places limité. Délai d'inscription : 15 septembre	A désigner	L. Diserens
Automne	Sortie à vélo : forme à discuter	A désigner	A désigner
Automne/printemps	Orientation : régionale	Dans tout le canton	
Octobre	Volleyball : tournoi AVEPS, nouvelle formule	Lausanne	M. Lavanchy
Fin nov./déc.	Basketball : tournoi AVEPS	Lausanne	J. Délessert
Octobre	Tennis : tournoi AVEPS	Payerne	Messieux/Leu
Mars 1977	Handball : tournoi AVEPS	Lausanne	C. Golay

Bon été à tous !
Chef technique d'été :
A. Rayroux.

Triple élection au Comité cantonal

Plusieurs places seront à repourvoir au prochain congrès ainsi que l'« Educateur » vous en a déjà informés. Les membres du CC et le secrétariat général sont prêts à donner aux personnes intéressées ou pressenties tous renseignements utiles. Rappelons la teneur de l'**article 47 des statuts** de notre association : « Seules peuvent être prises en considération par le Congrès cantonal les candidatures :

1. présentées par les assemblées de section régionales et parvenues au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire du Congrès cantonal ;

2. vérifiées par l'assemblée des délégués. »

Le congrès se déroulant le 22 mai 1976, c'est le **samedi 24 avril qu'échoit le délai pour la réception des candidatures**. L'assemblée des délégués qui sera appelée à les valider se tiendra le 28 avril. Souhaitons qu'elle ait de nombreuses propositions à examiner.

Paul Nicod.

Maîtresses enfantines

Le thème de moyens de locomotion ayant été « amputé » (pour des raisons d'économie) de trois exemplaires de fiches destinées aux petits, les collègues désireuses de s'en procurer un exemplaire, peuvent l'obtenir en joignant à leur demande une enveloppe timbrée portant leur adresse.

F. Paillard-Leyvraz,
Batelière 8,
1007 Lausanne.

CONGRÈS SPV 1976
22 mai 1976

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mme Hélène GILLIARD, rte du Reposoir 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 59 38.

La parole aux partis politiques

Dans le courant de janvier et de février le comité de la SPG a été reçu par 5 des 6 partis représentés au Grand Conseil. Le thème principal de ces entrevues était naturellement le problème des effectifs et du maintien du nombre des classes.

Il est intéressant de noter que

— si Vigilance ne nous a pas encore reçus ;

— si le Parti démocrate-chrétien nous a laissé entendre qu'il partageait nos préoccupations ;

— si le Parti libéral est favorable à une diminution des effectifs... mais parallèlement à une diminution du nombre des classes ;

le Parti du travail, le Parti socialiste et le Parti radical semblent partager totalement notre point de vue. Qu'on en juge plutôt par la lecture de ces 3 extraits de presse :

Dans sa résolution du mois de décembre dernier la SPG demande donc que le nombre de classes ne soit pas diminué et c'est ce à quoi nous sommes heureux de savoir que le département donnera satisfaction pour la rentrée 1976. C'est une politique qu'il faudra poursuivre d'autant plus que cela ne provoque aucune augmentation de dépense et permet de garder à leur poste les enseignants qui professent dans ces classes.

« Voix Ouvrière », 28.1.1976.

Le Parti socialiste genevois ne peut qu'appuyer fortement une telle requête qui va dans le sens de son programme politique (voir « Jalons » - Manifeste du Parti socialiste genevois) lequel dit : « Nous demandons, au niveau primaire ordinaire :

— une pédagogie active, plus individualisée quant au rythme et à l'ordre d'acquisition des notions, avec des effectifs moins grands, devant permettre de supprimer bien des cas d'inadaptation scolaire. »

« Tribune socialiste », janvier 1976.

... l'amélioration qualitative souhaitée ne peut nous laisser indifférents.

Il y va aussi de la qualité de l'enseignement dispensé.

Or, si l'on entend parfois dire : « De notre temps, l'enseignement était bien meilleur et l'effectif atteignait communément plus de 30 élèves », on doit se persuader qu'un tel argument est sans valeur. L'enseignement s'adresse aujourd'hui à des élèves dont les besoins ne sont pas

ceux que nous avons connus, dans un environnement social qui entraîne une pédagogie renouvelée. L'individualisation est devenue indispensable. L'effectif des classes joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de l'école. Comme l'a démontré Jean Piaget, les bases fondamentales du développement futur de l'individu se structurent avant l'âge de 7 ans. Les efforts faits pour le Cycle d'orientation et pour l'enseignement secondaire ont été importants. Aujourd'hui, per-

sonne ne les regrette. Mais si l'on veut que le système éducatif soit continu, qu'il tende à l'épanouissement de toute la personnalité, qu'il aide chacun à comprendre le monde où il vit et qu'il permette à tous de dominer le changement, c'est maintenant sur l'enseignement enfantin et primaire que doit se porter l'essentiel de l'effort. Car c'est là que la partie se joue.

« Le Genevois », 26 février 1976.

« Les paroles s'envolent, les écrits restent. » S'il en est bien ainsi en politique, alors nous pouvons affirmer que notre lutte commence à porter ses fruits !

P. Dunner.

Suppression des prix

Dans le précédent numéro de l'« Educateur » nous vous annoncions le dépôt imminent d'un projet de loi demandant la suppression du système actuel de distribution des prix. C'est maintenant chose faite puisque deux députés socialistes, MM. Christin et Longet ont présenté à la séance du Grand Conseil du vendredi 19 mars le texte suivant :

« La loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940 est modifiée comme suit :

Article 27 bis (nouvelle teneur).
Tous les élèves d'un même degré reçoivent à la fin de l'année scolaire un souvenir identique qui leur sera remis lors d'une séance publique. »

Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'exposé des motifs ; en effet les deux députés empruntent l'essentiel de leurs arguments au rapport SPG de la « commission des prix ». Nous noterons cependant que, si MM. Christin et Longet s'accordent à reconnaître le caractère discutable des prix, ils ne vont pas jusqu'à demander, comme la SPG, l'abrogation pure et simple de l'article 27 bis. « Nous ne sommes pas certains, écrivent-ils, qu'il faille supprimer toute distribution de prix ; il nous semble, de prime abord, préférable d'en distribuer — en guise de souvenir d'une année scolaire — à chaque élève, dans le cadre de la fête des promotions, à laquelle nous tenons ». Suppression des prix mais remise de souvenirs à tous les élèves ? Pourquoi pas ? Maintien de la fête des promotions ! Nous l'avons nous aussi toujours affirmé ! Voilà encore un sujet dont nous aurons l'occasion de reparler ces prochaines semaines puisque le projet de loi a été renvoyé à la « commission de l'enseignement et de l'éducation ». P. Dunner.

Rappel : Des exemplaires du rapport « PRIX » sont à votre disposition à St-Jean ; ils devraient faciliter votre tâche lors des contacts avec les autorités de votre commune.

LA SPR UNE ET DIVERSE,

L'horaire des élèves

Rectificatif

Dans l'article consacré à l'horaire des élèves (voir « Educateur » N° 8, p. 188) nous écrivions que le temps consacré à GENÈVE à l'enseignement de la MATHEMATIQUE était de :

250 minutes en 2^e année
300 minutes en 3^e année
350 minutes en 4^e année.

Ces temps sont naturellement inexacts ; c'est en effet l'horaire du **Plan d'études genevois** qui nous régit encore actuellement soit :

195 minutes en 2^e année
195 minutes en 3^e année
225 minutes en 3^e année

Cependant le temps consacré à la mathématique augmentera sensiblement lorsque l'horaire romand entrera en vigueur :

2^e année : 20 % du « temps coordonné » * soit 225 minutes

3^e année : 25 % du « temps coordonné » * soit 280 minutes

4^e année : 25 % du « temps coordonné » * soit 315 minutes.

* Le temps coordonné est obtenu en soustrayant la durée des récréations (2 h. 40) et le temps consacré à l'éducation physique (135 minutes) au temps de présence obligatoire de l'élève en classe (26 h. 05 en 4^e année, 23 h. 35 en 2^e et 3^e). P. Dunner.

Handicapés : ni étranges, ni étrangers

La rubrique mensuelle réalisée en collaboration avec l'Office de la déficience mentale 1, destinée à informer les enseignants des divers ordres sur les problèmes des handicapés sera consacrée aujourd'hui aux questions qui nous ont été adressées à la suite de nos deux premiers articles. Nous restons à votre disposition pour toute question, suggestion, demande de documents et souhaitons que cette rubrique permette de mieux comprendre les personnes handicapées ainsi que le travail effectué par les enseignants « spécialisés ».

Françoise Boulaz,
enseignante de pédagogie curative,
membre du comité SPG.

Louis Vaney,
directeur de l'ODM.

Une enseignante primaire (Genève)

Dans votre article concernant les personnes handicapées mentales vous avez cité quatre catégories selon l'OMS : arriérés profonds, sévères, modérés et légers. A laquelle de ces catégories appartient l'enfant mongolien, quelle est la cause de son handicap ?

Le mongolisme (ou encore syndrome de Down, ou trisomie 21) est une malformation congénitale (qui existe à la naissance) due à une **aberration chromosomique**. Elle est provoquée par la présence d'un chromosome surnuméraire, un des petits chromosomes (acrocentriques) qui est non pas en double mais en triple exemplaires (souvent le 21^e). Les gènes contenus dans ce chromosome supplémentaire provoqueront des désordres dans l'ordonnance du développement physique, psychique et mental de l'enfant. Les causes sont encore mal connues mais une des explications mentionne la non-disjonction de deux chromosomes analogues dans l'un des gamètes des parents et plus particulièrement dans l'ovule maternel. **La fréquence de la trisomie s'accroît avec l'âge maternel**, comme le démontre le tableau ci-dessous. A noter qu'il est possible grâce à un examen (amniocentèse) d'établir un diagnostic sur la présence ou l'absence chez le fœtus d'aberrations chromosomiques.

Age de la mère	Proportion de trisomie 21	%
15-19	1 : 2300 naissances	0,43
20-24	1 : 1600 naissances	0,62
25-29	1 : 1200 naissances	0,83
30-34	1 : 880 naissances	1,14
35-39	1 : 290 naissances	3,5
40-44	1 : 100 naissances	10
45 et +	1 : 45 naissances	22

Enfin, si un grand nombre d'analogies d'ordre clinique peuvent être observées chez les personnes mongoliennes, leur

niveau d'arriération mentale peut différer très fortement d'un individu à l'autre, allant d'une arriération profonde à légère (classification OMS).

Le degré d'arriération est certainement influencé par l'importance des diverses malformations, les troubles de fonctionnement, etc. Cependant la stimulation du milieu, la précocité de l'éducation ont une importance de tout premier ordre pour le développement de l'enfant mongolien.

Pour plus de renseignements : « Pour élever un enfant déficient mental », A. et F. Brauner, tome 1 et 2, les Editions sociales françaises ; « Le mongolisme - Thérapeutiques médicales et psycho-pédagogiques », E. Réthault, Editions ESF.

Une maîtresse de classe enfantine (Genève)

Où travaille et loge une personne handicapée mentale adulte ?

La réponse peut varier en fonction de la gravité du handicap, des éventuels troubles associés (motricité, comportement, etc.), de la qualité de l'environnement, de la conjoncture économique et surtout de l'éducation dispensée. Cependant si une bonne partie des handicapés légers peut vivre d'une manière autonome (actuellement la récession limite nos espoirs), la majorité des arriérés travaillent dans des ateliers protégés, intégrés ou non dans des entreprises. Une place à part doit être faite au village d'Aigues-Vertes (Loëx) qui permet aux villageois de travailler à la ferme, à la boulangerie et dans divers ateliers artisanaux.

Quant aux lieux d'habitation, ils peuvent varier selon la nature du handicap (assistance plus ou moins médicalisée).

Equipement genevois pour le logement des adultes

— Clinique psychiatrique de Bel-Air (arriérés profonds, troubles psychiatriques associés).

— Village d'Aigues-Vertes (80 personnes handicapées).

— 3 foyers (appartements ou villas pour moins de 10 personnes, la solution qui permet une bonne intégration).

Projets

— Un projet pour 25 handicapés profonds avec troubles moteurs graves.

— Un centre médico-professionnel (Bois-Caran : 75 internes plus 75 externes).

— D'autres foyers dès septembre 1976.

Malgré le développement de l'équipement, l'intérêt des petits foyers pour une partie des handicapés, de nombreux parents gardent malheureusement leur « enfant majeur » à la maison, ce qui provoquera un jour ou l'autre de graves problèmes d'adaptation.

Une institutrice (Vaud)

Des amis genevois, parents d'une petite fille handicapée mentale de 7 mois, m'ont demandé quelle « rééducation » ils pouvaient entreprendre. Pouvez-vous me citer un service ?

Le Service itinérant de l'Association suisse en faveur des arriérés (ASA) se rend au domicile de l'enfant et grâce à un personnel très qualifié enseigne de quelle façon favoriser son développement en mettant à disposition un matériel éducatif approprié.

Pour tout renseignement : Genève, M^{me} Fernandez, psychologue, 5D, ch. de Conches, 1213 Conches. Tél. 46 00 85.

Autres cantons : voir adresses de l'ASA.

Une assistante sociale en formation (Genève)

Quelles sont les ressources financières de l'adulte handicapé mental ?

Les prestations financières suivantes sont généralement versées :

1. La rente de l'assurance-invalidité fédérale (AI)

Elle est octroyée dès 18 ans, pour autant que la capacité de gain soit réduite de plus des deux tiers. Si elle est réduite de la moitié une demi-rente sera versée (rente entière Fr. 667.— par mois).

2. Les prestations complémentaires (fédérales et cantonales)

L'invalidé, parce que sa rente AI et ses diverses ressources n'atteignent pas un certain montant annuel a droit à des prestations complémentaires. Elles peuvent varier suivant le canton, selon les frais et charges de l'assuré. (Environ Fr. 300.— par mois.)

3. Le salaire

C'est le produit d'un travail réalisé à

l'atelier protégé par exemple. S'il dépasse 30 % du montant de la rente AI, les prestations peuvent être diminuées (voir 1). Repas, cotisations déduites, il est d'environ Fr. 200.—.

4. L'allocation pour impotent

Elle est versée à 18 ans à l'assuré qui a besoin en permanence de l'aide (ou de la surveillance) d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie (manger, s'habiller, etc.). Selon le degré de Fr. 100.— à

Fr. 400.— mensuellement. Cette prestation n'est donc pas accordée à tous les handicapés.

Pour plus de renseignements : loi, règlement, ordonnances de l'AI. Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

après dix ans de service, possibilité de laisser ses versements à la CIA et de demander la transformation du **capital** total en **rente**, différée à l'âge de 60 ans (ou 62 ans ou 65 ans) (art. 22).

Epargnants

Remboursement des versements personnels, avec intérêts, en cas de départ sur demande de l'intéressé,

ou

versement du **capital** total en cas de départ pour suppression d'emploi dès cinq ans de service (art. 25 bis).

Chronique CIA

Maintenant que chacun sait qu'il est sociétaire ou épargnant (voir « Educateur » n° 8), chacun pourra se faire une idée des différentes **prestations** auxquelles il a droit.

Le rôle de la CIA n'est pas le même pour les deux catégories ; pour les sociétaires, CIA = **assurance** (diverses prestations pour risques) ; pour les épargnants, CIA = **banque** (constitution d'un capital avec intérêts).

1. Retraite

Sociétaires

Pension mensuelle, dès 60 ans révolus, ou dès 55 ans si l'on a payé au moins 25 annuités (art. 21).

Taux selon âge et années de service, maximum 75 % du dernier traitement y compris AVS (tableau pp. 38-39).

Epargnant

Versement du **capital** total (contributions personnelles, + contributions de l'Etat, + intérêts) (art. 25 bis),

ou

possibilité de conversion du capital total en **rente**, indexée à la vie chère, réversible à 60 % sur la veuve (taux tableau G p. 43).

2. Invalidité

Sociétaires

Pension mensuelle, minimum 40 %*, maximum 60 % du traitement assuré.

Pension mensuelle 3 % pour chaque enfant mineur, allouée au parent qui a « charge de famille ».

AI calculée séparément et en plus de ces montants.

Voir réserves particulières (art. 17, 18, 19, 20).

Epargnant

Versement du **capital** total (art. 25 bis).

3. Décès

Sociétaires

a) **Pension** mensuelle de veuve, mini-

mum 40 %*, maximum 60 % du traitement assuré.

AVS calculée séparément et « en plus » de ces montants, sauf pour la veuve âgée de moins de 45 ans si elle n'a pas d'enfant (veuve avec enfant : AVS / veuve sans enfant : jusqu'à 45 ans pas d'AVS, après oui).

Voir réserves particulières (art. 23, 23 A, B, C),

ou

b) si le décès n'entraîne pas le paiement d'une rente de veuve : **remboursement** des versements personnels, sans intérêts, à un tiers quelconque, sur demande expresse faite au secrétariat (art. 25A) (voir remarque en fin d'article).

c) **Pension** mensuelle d'orphelin(s) versée dans tous les cas (en a) et en b).

Minimum 10 % du traitement assuré pour chaque enfant jusqu'à 20 ans.

Doublez si le père et la mère sont décédés.

Voir réserves particulières (art. 24 A, B, C).

Epargnant

Versement du **capital** total au conjoint ou aux enfants mineurs ou invalides, **ou**, à défaut,

remboursement des versements personnels avec intérêts aux héritiers légaux ou institués (art. 25 bis).

Voir remarque en fin d'article.

4. Démission

(sans droit aux prestations ci-dessus)

Sociétaires

Remboursement des versements personnels sans intérêts (ceux-ci correspondent à la prime de risques décès et invalidité courus par la caisse) (art. 7),

ou

passage du **capital** total à la caisse du nouvel employeur, s'il y a convention de libre passage entre les deux caisses,

ou

5. Remarques

* = sauf si le sociétaire est entré après 38 ans (norme pour retraite à 62 ans).

Indexation

Toutes les **pensions** sont indexées directement par l'Etat de Genève (allocations de vie chère).

Remboursement en cas de décès

Tous les membres ont intérêt à désigner auprès de la caisse des bénéficiaires pour le cas où ils décéderaient sans laisser de veuve ; en effet, à part les femmes et les hommes célibataires, veufs ou divorcés, les **hommes mariés sociétaires** peuvent prévoir le cas où mari et femme viendraient à décéder en même temps (accident par exemple), donc où la caisse n'aurait pas à verser une rente de veuve. De leur côté, les **épargnants**, hommes et femmes, peuvent prévoir le cas où, ne laissant pas de conjoint survivant, ils désirent instituer des héritiers.

Prochaine chronique : quelques exemples avec chiffres à l'appui.

Liliane Palendella.

Commission d'évaluation

Le groupe de travail SPG s'est réuni à nouveau, selon le calendrier prévu, pour continuer sa réflexion.

Il a repris les points retenus à la précédente séance, particulièrement en ce qui concerne les notes de conduite et d'application, et la première partie du rapport.

Le problème « Evaluation ou non ? » débattu, parmi d'autres, à la dernière réunion, semble maintenant dépassé par une nouvelle question : « Quelle forme et quel processus d'évaluation ? ». Par rap-

port à « **conduite et application** », quelques pistes ont surgi ou ont été approfondies. Ainsi, l'idée de remplacer ces deux fameuses notes par un « **bilan** » portant sur des **objectifs** plus précis, plus diversifiés, et plus constructifs qu'une appréciation normative et globale ; l'idée aussi que ce bilan doit être source d'**informations** autant pour les enfants que pour les parents et que pour les enseignants ; le danger, à écarter, d'un « **dossier de renseignements** » qui suivrait les élèves à travers toute leur scolarité ; la proposition que les objectifs soient définis en partie par les maîtres, avec une certaine souplesse, et en partie **par chaque élève** qui pourrait ainsi se fixer à lui-même certains buts qu'il aurait choisis ; la remarque, enfin, que de tels bilans doivent trouver leur **rythme** de fonctionnement, différent du rythme actuel.

Un premier **texte** va être rédigé pour faire le point sur ce sujet, afin que la commission puisse se déterminer sur les modalités de travail concret qui devraient suivre.

La commission a aussi demandé au comité d'**intervenir** auprès de la Direction de l'enseignement primaire pour que des **expériences**, soit en cours, soit nouvelles, puissent voir le jour l'année scolaire prochaine ; pour étayer la réflexion, qui n'est terminée ni au niveau instituteurs, ni au niveau inspecteurs, il faudrait que, sur accord de ces derniers, des enseignants aient la possibilité de tenter l'application de formes nouvelles à ce domaine.

En outre, chaque participant est appelé à **réfléchir**, d'ici à la prochaine séance, sur les **divers éléments** dont il tient compte pour attribuer les notes de conduite et d'application dans sa classe, afin de mieux « cerner » leur contenu réel.

Dans le domaine « **évaluation du travail** », les idées se précisent aussi, comme en témoignent quelques retouches apportées au projet de rapport qui, dans son ensemble, a fait l'unanimité de la commission actuelle.

La **prochaine réunion** du groupe est fixée au 26 mars, 17 h., local St-Jean. Si vous ne pouvez venir, essayez au moins de nous envoyer :

— le contenu que vous donnez aux notes de conduite et application dans votre classe (une carte de visite avec mention des rubriques utilisées nous aiderait déjà) ;

— vos idées, suggestions, remarques sur le sujet.

Merci de votre aide !

Liliane Palendella.

Cher ami de l'autre bout du monde romand,

Je t'avais promis trois mots par dessus les toits de la Romandie, quelque chose qui flotte par delà les plans d'études, CIRCE ou les pieuses rencontres pédagogiques.

Les voilà, ces trois mots, pour ce canton que vous êtes si nombreux à vouloir porter sur les fonds baptismaux. Que de parrains et de marraines ! Jamais enfant ne fut pourvu d'autant de bonnes âmes prêtes à soutenir les premiers pas du rejeton. Par la corde du pendu, n'en faites pas un enfant gâté, il aurait tôt fait de vous faire tourner en bourrique.

Foin de conseil, il pourrait m'en cuire. Du bout du lac, au pied de cette grosse bête couchée qui a nom Jura, on imagine mal qu'à l'autre extrémité l'animal pourrait éternuer si on lui chatouille la narine et surtout si la paille provient de la litière de l'ours. Si le Jura s'enrhume, la Suisse romande frissonne.

Trois mots pour te dire que pour venir jusqu'à vous, si nous avons oublié la carte routière, nous avons trouvé le chemin des écoliers (c'était bien notre tour, à nous, les maîtres) et qu'il flâna agréablement de bourgs en villages, de collines en sous-bois. Pour nous qui nous acheminions vers des colonnes et des sous-totaux, avoue que la géographie pratique était plus convaincante. Et pourtant, arithmétiquement, il a bien fallu, sagement, baisser les yeux sur la valse des chiffres, le rock des statistiques, le double slow des pointages, le jerk des résultats écarlates issus de femmes vertes et d'hommes bleus.

Il ne me reste donc plus que trois mots pour dire : **merci, amis**, pour votre accueil, plus qu'un tout petit creux, une envie à régaler : **revenir** !

L.

Assurance « perte de gain » SPG

Suite au décès de notre dévoué et regretté collègue Charles Mathiss, nous vous informons que toute communication relative à cette assurance devra dès maintenant être adressée à M. Jean-Daniel Catrin, chemin du Pré-Jonas, 1249 Russin.

Nous vous rappelons par la même occasion les avantages de cette assurance « **perte de gain** » dont peut bénéficier chaque membre de la SPG.

Vous n'êtes pas sans savoir, qu'en cas de maladie, le DIP ne vous garantira

votre traitement à 100 % que pendant les trois premiers mois, puis le 50 % seulement jusqu'au 12^e mois. Notre contrat avec la Mutuelle Vaudoise Accidents (MVA) nous couvre à 90 % du traitement dès le 4^e mois et ce, jusqu'au 36^e mois, prestation fort intéressante, compte tenu de la modicité des primes annuelles.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès du sus-mentionné.

Ceux qui nous quittent: Charles Mathiss

Né à Genève en 1931, il suivit toutes ses classes à l'Ecole du Trente-et-Un Décembre, puis au Collège Calvin en section latine. Son père était employé de banque, mais lui, se sentant du goût pour l'enseignement, fit ses premiers pas à Corsier, où il fut suppléant durant trois ans, à la tête d'une classe à plusieurs degrés. Cette expérience l'ayant confirmé dans son choix professionnel, il entreprit alors les E.P. et franchit avec succès les étapes difficiles.

Son brevet en poche, il se présenta à Satigny où il fut nommé en septembre 1957 « **régent** » de la classe des grands. Puis il accepta le poste de maître principal de cette école rurale du Mandement,

où il prit sa tâche très à cœur. En tant qu'instituteur responsable de l'école et des enfants, il savait ce qu'il pouvait exiger d'eux et des adultes et ne craignait pas de défendre ses idées en haut lieu avec la plus grande énergie et franchise.

Foncièrement individualiste mais convaincu que cette attitude ne suffisait pas pour remplir sa mission, il fit partie très tôt de la SPG et du Centre d'information des instituteurs. De la première, il fut un membre très actif, assumant la fonction importante qu'on lui confia ; du second il fit partie de l'équipe qui le pleure aujourd'hui.

Le besoin de servir un idéal avec simplicité, allié à un sens aigu de sa dignité

d'homme, voilà deux traits de sa personnalité qui se résume dans le mot : droiture.

Il y a quelques années, il connut de pénibles épreuves qu'il allait surmonter quand la maladie le frappa brutalement. Connaissant le mal implacable qui le terrassait, il sut dominer ses souffrances sans se plaindre jamais, gardant un moral de fer jusqu'au bout. Il fut un exemple

bouleversant mais réconfortant pour ceux qui suivirent le calvaire de cet être accablé mais dont l'esprit demeurait lucide et sans révolte face à un destin sans pitié.

Nombreux furent les collègues et amis qui lui rendirent un dernier hommage, le

9 mars, à la chapelle de Peney-Dessus. L'« Educateur » s'associe au deuil de sa famille et de la commune de Satigny, que Charles Mathiss avait si bien servie durant 18 ans.

E. Fiorina.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Enseignement en duo

J'attendais des renseignements de collègues vaudois bien informés quant aux développements, aux applications données à la résolution votée au Congrès de la SPV en mai 1974. A début mars 1976, la situation est la suivante :

- application pratique de la résolution : égale à zéro ;
- commission paritaire (DIP/SPV) : non-nommée ;
- position DIP vaudoise : acceptable pour le degré supérieur ; négative pour les autres degrés.

Ces renseignements de dernière heure sur la situation actuelle en pays vaudois désamorcent la bombe lâchée dans la FAN et destinée à prouver que... finalement la SPN n'a peut-être pas entièrement tort dans sa position ferme vis-à-vis de cette motion et du projet qui est son prolongement.

Autre fait à considérer dans ce fractionnement de l'enseignement : nos collègues argoviens viennent de se prononcer nettement contre ce principe. L'ALV (Aargauische Lehrerverein) s'explique : « Pour son développement intellectuel et pour son équilibre psychique, ainsi que pour son éducation, l'enfant a besoin impérativement d'un maître unique. » (« Die TAT », 26.2.1976.) Le rédacteur poursuit en ces termes : « Cette mesure — le duo — pourrait inciter les promoteurs de la diminution de l'effectif des classes à l'hésitation. A remarquer qu'il existe encore des classes de plus de 40 élèves dans ce canton... Ce fractionnement pourrait favoriser ou du moins susciter parmi l'opinion publique l'illusion que s'il est possible de vivre relativement facilement avec un DEMI-TRAITEMENT, c'est que les salaires des enseignants sont décidément... très largement calculés ! » Ni la SNEPP ni la SPN n'avaient envisagé cette interprétation pour le moins inopportun actuellement et certainement aussi APRÈS. Nos collègues argoviens s'opposent éga-

lement à l'interdiction de « faire » des heures supplémentaires payées.

On s'aperçoit que pédagogiquement et politiquement cette proposition émanant d'un groupe de normaliens argoviens qui se trouvent confrontés à des perspectives de travail peu rassurantes est indéfendable aux yeux de l'ALV. Ils sont 200 à se poser

des questions, nos futurs collègues argoviens. La position de l'ALV est cependant ferme et condamne ce remède. A chacun sa peine...

A remarquer, une fois de plus, le caractère conjoncturel de cette proposition : on ne peut parler de motivation pédagogique chez des étudiants n'ayant pas encore pratiqué le métier.

J.-P. Buri.

Sondage d'opinion SPR

Les enseignants neuchâtelois ont répondu dans une proportion... honorable aux diverses questions du document jaune. Le dépouillement progresse. La réponse neuchâteloise à la question essentielle qui visait à déterminer si oui ou non nous désirions une syndicalisation de notre association faîtière est significative : 89 % répondent oui, 10 % la refusent. Un léger avantage au syndicat indépendant. L'expérience cuisante que nous avons vécue n'est pas encore totalement oubliée.

La SPN, avec trois autres cantons (VD-JU-GE) vote pour le syndicat ainsi que

les « jeunes » fribourgeois : la situation a donc évolué depuis l'AD SPR d'Yverdon. Le dépouillement complet du sondage sera précieux au moment où les SP devraient se prononcer sur la création d'un syndicat des enseignants romands car il n'appartient pas aux membres SPR de se prononcer mais aux six sections.

J.-P. Buri.

RALLYE AUTO SPN 1976

15 MAI 1976

Séminaire de Chexbres 1976

La commission Jeunesse et Economie dans laquelle deux neuchâtelois « fonctionnent » depuis quelques années met la dernière main au programme du séminaire 1976. Le thème de cette année est d'actualité :

« Récession et relance de l'économie en Suisse ».

Ce séminaire devenu traditionnel aura lieu les vendredi 7 et samedi 8 mai à l'Hôtel Victoria. Le président du CC et le délégué soussigné disposent de bulletins d'inscriptions. Qu'on se le dise.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Réunion du Comité général SPJ

Le comité général de la SPJ aura lieu le 31 mars à 14 heures au Buffet de la Gare à Delémont. L'ordre du jour suivant a été prévu par le CC :

1. Procès-verbal du CC du 19 avril 1975.
2. Rapport d'activité du CC ; rapport d'activité de la Croix-Rouge Jeunesse/SPJ ; comptes du Fonds Mimosa.
3. Centre d'information pédagogique : a) rapport d'activité ; b) comptes 1975.

4. Comptes SPJ 1975.
5. Comptes du Centenaire de l'Ecole normale de Delémont.
6. Budget 1976. Fixation de la cotisation 1976. Reconduction du règlement des indemnités.
7. Assemblée générale SPJ 1976. Lieu et date.
8. Propositions des sections.
9. Divers.

Le CC travaille pour vous

Le Comité central s'est réuni le 24 février à Moutier sous la présidence de Pierre Ielmi. Après avoir arrêté l'ordre du jour du prochain comité général (voir ci-dessus), il a invité le collègue Georges Varin à présenter au prochain comité les problèmes du Centre d'information pédagogique dont il assume la responsabilité.

Le CC proposera au Comité général la

date du mercredi 24 novembre 1976 pour l'assemblée générale SPJ et Moutier comme lieu. Il proposera également l'ordre du jour suivant :

1. Elections statutaires.
2. Rapport du comité sortant.
3. Commission des structures.
4. Proposition des sections.
5. Divers et imprévus.

B.

Création de la Société des enseignants du Jura bernois

Réunis en synode extraordinaire le 12 mars à Péry, les enseignants du Jura-Sud et de Bienne romande se sont prononcés sur l'avenir de leur corporation. A une très grande majorité, l'assemblée a décidé, dans le cadre de la Société des enseignants bernois (SEB) la création d'une nouvelle association régionale jouissant d'une large autonomie pédagogique et syndicale. La future « Société des enseignants du Jura bernois » groupera si possible les enseignants de tous les niveaux. Une commission des structures, présidée par le collègue Yves Monnin, de Bienne, et formée de deux délégués par section et d'un délégué par niveau d'enseignement, a été chargée d'élaborer les statuts. L'association s'est également prononcée en faveur de relations, à déterminer, avec les collègues du futur canton du Jura.

Cette importante décision est conforme

à la prise de position du Comité général du 19 avril 1975, qui avait voulu, par 16 voix contre 4, que chacune des deux parties, celle formant le nouvel Etat, et celle demeurée dans le canton de Berne, ait sa propre organisation.

On sait que les enseignants des trois districts du Nord ont déjà formé leur propre syndicat, qu'ils ont désigné un comité provisoire et nommé une commission d'étude des statuts. Comme leurs collègues du Sud, ils se sont prononcés en faveur de relations bipartites.

Il est bon de rappeler également que le même Comité général avait décidé que le Comité central SPJ, jusqu'à la mise en place du Gouvernement jurassien, continuerait son activité actuelle et principalement ses relations avec la SPR et l'école romande.

A. Babey.

Les membres du CC sont invités à réfléchir à l'opportunité d'organiser une manifestation d'ordre culturel à l'issue de l'assemblée administrative.

Mesures contre la pléthora

P. Ielmi a informé le CC des délibérations de l'audience DIP-SEB du 12 février écoulé. La DIP a annoncé à la délégation SEB qu'elle publierait prochainement un projet de mesures qu'elle entend proposer au gouvernement pour lutter contre la pléthora.

Le nouveau secrétaire central, Maurice Baumberger, a remercié le CC des vœux que celui-ci lui avait transmis.

Le groupe de travail de la Croix-Rouge Jeunesse a établi un projet d'enseignement des premiers-secours basé sur le programme vaudois. Ces documents seront transmis à Henri Girod, inspecteur d'éducation physique, afin qu'il présente un rapport au CC.

Il a été pris note de la démission de Nelly Simon de la commission du « Crapaud à lunettes ».

Autre démission, celle d'Yvette Liechti de la commission de surveillance de la Caisse de compensation du traitement de la SEB. Les sections de Courteilary et de Bienne-La Neuveville devront lui désigner un successeur.

J'AI RETENU DE MES
LECTURES...

« *La peste du professorat est le « chahut ». Le « chahut » ressemble à ces microbes que révèle le microscope. Dès qu'on les laisse se glisser dans le sang ils infectent tout l'organisme.* »

« *Le « chahut » poursuit le professeur chahuté de classe en classe, de ville en ville. De Perpignan à Lille, du Havre à Dakar les élèves se transmettent l'épidémie.* »

« *Suivant que j'éviterais le chahut ou que j'y succomberais, mon existence serait celle d'un homme normal, raisonnablement rétribué et considéré, ou l'enfer. »*

Paul Guth,
« *Le Naïf aux 40 enfants* ».
Ed. Albin Michel.

Au Centre de perfectionnement

1. Inscriptions complémentaires

Afin de répondre aux vœux exprimés par de nombreux enseignants, des inscriptions complémentaires seront encore admises **jusqu'au 31 mars** pour les cours suivants :

Formation d'animateurs

Tous les cours sauf : 1.3.1. ; 1.7.1. ; 1.8.1. ; 1.8.2.

Cours romands

N° 2.2.

Branches à option

Tous les cours sauf : 3.1. ; 3.4.1./2.

Recyclage

4.3.18. à 4.3.48. ; 4.5.2. à 4.13.2.

Recyclage et formation continue

Tous les cours sauf : 5.1.1. à 5.1.4. ; 5.3. ; 5.8. ; 5.13.1./2. ; 5.13.6. ; 5.14. ; 5.15. ; 5.19.1. à 5.19.3. ; 5.24. ; 5.25.1. ; 5.40.5. ; 5.44.1. ; 5.46. ; 5.49.2. ; 5.52. ; 5.53.1. ; 5.53.4. ; 5.53.6./7. ; 5.53.9./10./11./14. ; 5.55.1./2. ; 5.56.1. ; 5.56.3. ; 5.57.3. ; 5.58.5. ; 5.59.2. ; 5.60.1. ; 5.65.3. ; 5.65.6.

Session d'été

Tous les cours.

Cours et manifestations du mois de mai 1976

Inscriptions jusqu'au 15 avril dernier délai (prière de téléphoner au secrétariat du centre).

1.7.2. **Classes expérimentales** (CIM) : MM. M. Ferrario, E. Adam, et M^{me} J. Worpe, dès mai ou juin à Genève.

3.2. **Dessin technique (2^e partie)** (SJTMR) : M. A. Aubry, dès mai à Delémont.

4.4. **Assurances** (USPM, GJ) : M^{me} C. Abel et M. P. Christe, les 11, 18 mai et 15 juin à Delémont.

4.5.1. **Classeur** (ACBMOSJ) : les 3, 4, 6, et 7 mai à Bienne, les 10, 11, 13 et 14 mai à Delémont, les 3, 4, 6 et 7 mai à Moutier.

5.3. **Premiers soins au jardin d'enfants** (AMEEJB) : Dr Markus Kühni, Bienne, dès mai à Bienne.

5.11.1. **Enseignement biblique — Cours d'introduction au nouveau programme romand** (GBIEJ) : MM. J.-P. Lüthi et R. Noirjean, le 19 mai à Delémont et le 26 mai à Tramelan.

5.13.4. **Tissage** : M^{me} J. Berberat, dès le 4 mai à Porrentruy.

5.13.8. **Travail de la terre** : M^{me} M. Petignat, dès le 9 mai, lieu à fixer.

5.15. **Les fibres synthétiques utilisées à l'échelon ménager** : Institut Battelle, les 6, 7, 12 et 13 mai, lieu à fixer.

5.17. **Broderie** (ACBMOSJ) : M^{me} Th. Oppiger, les 22, 29 mai, 12 et 19 juin, à Delémont.

5.18. **Crochet** (ACBMOSJ) : M^{me} R. Gualco, les 8, 15, 22, 29 mai et 5 juin à Moutier.

5.30.1. **Français : Méthodologie de la dissertation française** (COPMS) : M. J. Savarit, dès mai à Porrentruy.

5.32. **Italien** : M. P.-G. Conti, dès mai à Bienne.

5.38.5. (611) **Linguistique** : plusieurs collaborateurs, du 3 au 8 mai, lieu à fixer.

5.38.7. (617) **Géographie agricole** : plusieurs collaborateurs, du 13 au 15 mai ou du 20 au 22 mai à Neuchâtel.

5.38.12. (641) **Parapsychologie / théologie** : Institut de parapsychologie de Fribourg-en-Brisgau, dès mai/juin, lieu à fixer.

JEUNESSE ET SPORT

Faites-en profiter vos élèves

D'un long texte qui nous est envoyé par Roland Montavon, chef de presse cantonal « Jeunesse et Sport », nous extrayons quelques points qui pourront être utiles à nos collègues.

Les écoles qui organisent des cours « J + S » peuvent obtenir des indemnités pour les moniteurs, des subsides pour l'organisation et pour les examens de performances. L'Ecole fédérale de gymnastique et de sports prête gratuitement du matériel pour les activités « J et S » autorisées : sports d'été, cours d'alpinisme et excursions à skis.

Les participants aux cours sont assurés contre les accidents et maladies, ils peuvent disposer des bâtiments de la Confédération, acheter des denrées alimentaires de l'armée aux prix en vigueur.

Les écoles publiques bénéficient des conditions de faveur pour le prêt de films. S'adresser à l'Office jurassien « J et S » à St-Imier ou directement à l'EFGS. Cette dernière prête également des livres et des véhicules à moteur militaires.

« Les avantages offerts devraient inciter les maîtres à s'intéresser sérieusement à

5.51.4. **Economie de la consommation** : M^{me} Y. Jaggi et plusieurs collaborateurs, dès le 19 mai à Moutier.

5.53.2. **Athlétisme** (IEP, SJMG) : M. M. Bourquin et un collaborateur, le 8 mai à Moutier.

5.53.6. **Natation** (IEP, SJMG) : M. J.-P. von Kaenel, le 15 mai à Macolin.

5.54. **Électronique élémentaire** (SJT-MRS) : M. J. Bovet, dès le 18 mai à Delémont.

5.57.1. **Civilisations pré-colombiennes** (SCH CMEES) : dès mai ou juin à Bienne.

5.57.4. **Typologie des révolutions** (SCH CMEES) : M. J.-C. Favez, Genève, les 24 et 25 mai à Delémont.

5.60.7. **Les problèmes posés par la coordination romande et suisse** : M. J. Cavadini, le 5 mai à Delémont.

5.61.3. **Laboratoire couleur** : M. J.-P. Berthoud, dès mai à Bienne.

5.65.1. **Batik** : M^{me} J. Berberat, dès le 8 mai à Porrentruy.

5.65.5. **Macramé** : M^{me} M. Petignat, dès le 5 mai à Saignelégier.

5.65.6. **Macramé** : M^{me} H. Sanglard, dès le 5 mai à Tramelan.

5.65.13. **Vitrail, feuille aluminium, diapositive** : M^{me} H. Sanglard, dès le 8 mai, lieu à fixer.

« J et S » pour en faire bénéficier leur école et leurs élèves en toutes saisons, écrit le chef de presse de cet organisme. Mais beaucoup, nous le savons, renâclent devant certaines formalités administratives qu'ils trouvent superflues, voire rebutantes. De plus, à une époque où de nombreux parents donnent automatiquement raison en toutes circonstances à leur enfant, même s'il y a faute flagrante de sa part, ils craignent souvent d'assumer les responsabilités qu'exigent l'organisation et la surveillance d'un cours sous forme de camp hors du lieu de domicile. Ceci demande, bien sûr, une bonne et longue préparation, un souci constant de créer un esprit de collaboration chez les jeunes participants, en les plaçant en face d'une responsabilité collective. Cette tâche est loin d'être facile et la direction d'un cours ou d'un camp n'est pas une sinécure offrant, comme on a trop tendance à le croire, des vacances supplémentaires aux membres du corps enseignant. Rien cependant n'empêche de tenter une expérience qui, en se révélant positive, pourrait très bien dissiper, de part et d'autre, certaines idées préconçues. »

B.

Le système

*Je me les sers moi-même, avec assez
[de verve,
Mais ne permets pas qu'un autre me
[les serve.
E. Rostand - « Cyrano de Bergerac »
Acte I.*

Une petite ville jurassienne. Dix heures du soir.

Poussé par le froid, j'entre dans le premier café venu.

A la table voisine de la mienne, un gars d'une vingtaine d'années, le regard vague, la tête légèrement dodelinante. Il a visiblement abusé de la dive bouteille. Juste assez pour vaincre sa timidité naturelle qu'on devine, et pas assez, toutefois, pour ne plus savoir ce qu'il dit.

Et il me parle... d'école !

Ai-je à ce point la tête de l'emploi que d'emblée il aborde ce sujet ?

Voici, transcrit en mots imprimables,

et en raccourci, son argotique et éthylique discours :

« Quand j'allais à l'école, je n'étais pas bête. Je travaillais bien. Mais ils ne m'ont pas voulu à l'école secondaire. J'ai raté l'examen. Et pourtant, ce que j'ai travaillé et espéré ! Il y a quelques semaines, je me suis présenté pour avoir un travail. Presque un travail de manœuvre. On ne m'a pas voulu parce que je n'avais pas fait l'école secondaire. Alors, j'en ai marre, et j'ai décidé de me saouler la g.... tous les soirs. »

La détresse de cet inconnu m'a paru si profonde, sa détermination à sombrer dans l'ivrognerie si évidente, que j'en suis encore bouleversé.

Réaction de vieux sentimental ?

Alors le gars : un faible, une loque ?

Et si notre système poussait les faibles à devenir des loques...

Cyrano.

voient du monde, cultivent les relations, administrent furieusement leur publicité. Et les autres, qui aiment ce qu'ils font, même si personne ne doit le voir, qui créent comme lève le blé, comme le buisson fleurit. Dans leur coin. Tout entier à leur passion. Les plus nobles, croyez-moi ; les seuls qui méritent le respect. Laurent Boillat est de cette grande race. »

B.

Education physique

Le cours N° 1.4.1. Education physique aux jeunes filles des II^e et III^e degrés annoncé par le Centre de perfectionnement du corps enseignant pour les 1, 2 et 3 avril est reporté au lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 avril 1976.

Lieu du cours : Saint-Imier, complexe des salles de gymnastique et de sport.

Programme : Méthodologie — E.M.T. — Entrainement des aptitudes physiques et jeux.

Les personnes — hommes ou femmes — qui enseignent la gymnastique aux jeunes filles et qui désirent se perfectionner peuvent encore s'inscrire à ce cours subventionné de trois jours en s'adressant directement à l'Inspecteur cantonal de l'éducation physique et des sports, M. Henri Girod, 2533 Evilard.

Commission pédagogique de la SPJ

Bienne - La Neuveville

Jean-Claude Clénin, instituteur, Bienne ; Frédy Léchot, instituteur, Bienne ; Daniel Bachmann, maître sec., Bienne ; Jacques Sauter, maître sec., Bienne.

Courtelary

Pierre Amstutz, instituteur, Courtelary ; Lucienne Abplanalp, institutrice, Courtelary ; Denis Gerber, maître sec., St-Imier ; Jean-François Perrenoud, maître sec., Tramelan.

Delémont

Pierre Burckhart, instituteur, Delémont ; Françoise Röthlisberger, inst., Delémont ; Michel Babey, maître sec., Bassecourt ; Gervais Humair, maître sec., Vicques.

Franches-Montagnes

Mariane Queloz, institutrice, Les Pommierats ; Etienne Taillard, instituteur, Les Breuleux ; Marie-Andrée Gête, maîtresse sec., Saignelégier ; Maurice Yecker, maître sec., Les Breuleux.

Moutier

Daniel Kunz, instituteur, Tavannes ; Willy Burri, instituteur, Roches ; Alfred Schiess, maître sec., Reconvilier ; vacant.

Porrentruy

Bernard Chapuis, instituteur, Porrentruy ; Edouard Sanglard, instituteur, Boncourt ; Bernard Bédat, maître sec., Porrentruy ; Jean-François Conus, maître sec., Porrentruy.

Mon inspecteur

Maurice Petermann, mon inspecteur, atteint par la limite d'âge, s'en va. Pendant 23 ans, sans appui administratif, il a assumé l'énorme responsabilité de 300 classes primaires. Il a connu 22 années de pénurie au cours desquelles il a dû assurer à tout prix le remplacement des maîtres manquants. Il a vécu la période qui semblait ne pas vouloir finir des classes que l'on ouvrait, des bâtiments scolaires neufs que l'on inaugurait, d'un corps enseignant qui se rajeunissait sans cesse.

Sorti du rang, bon pédagogue, il a été un bon inspecteur. Nous lui souhaitons une heureuse retraite et le repos qu'il a bien gagné.

Celui qui lui succédera recevra en dot une centaine de classes en plus, puisque le nouveau découpage lui octroie la totalité du territoire du futur canton.

Comme il devra encore s'occuper de la Centrale de remplacement, des postes nouveaux qui seront créés par le regroupement des leçons supplémentaires, de tous les problèmes touchant à la pléthore, de la mise en place des nouvelles struc-

UN ALBUM DE LAURENT BOILLAT

Quarante années de sculptures et gravures

Laurent Boillat vient de faire paraître aux éditions des Cerniettes un très bel album contenant les photographies de 230 sculptures et gravures, extraites de son œuvre.

Né en 1911 à Tramelan, où il fut d'abord instituteur, Laurent Boillat, qui enseigne aujourd'hui le dessin au Collège secondaire de Delémont, est un artiste

fécond dont le talent a déjà été récompensé à plusieurs reprises : 1^{er} prix de sculpture à San Remo (1970), à Lyon (1973), à Nice (1975), Prix de la Fondation Bertrand Russell, Londres.

Dans la préface de l'album, Henri Guillemin écrit : « En « art » comme en littérature, il y a les malins, les arrivistes, les avides, qui se poussent, se démènent,

tures scolaires, c'est trop. Même avec un appui administratif.

Nous souhaitons que le nouvel inspecteur soit choisi non pas en fonction de critères politiques, mais pédagogiques. Qu'il soit un enseignant, un bon enseignant, un praticien rompu au métier de maître primaire, qu'il connaisse les struc-

tures de l'école romande non seulement de nom, qu'il ait montré toujours le souci de la défense des droits de la corporation.

En le nommant, le Gouvernement bernois serait bien inspiré de se rappeler qu'il sera dans très peu de temps un fonctionnaire de l'Etat jurassien. Et, pour accom-

plir sa tâche au mieux, qu'il devra être accepté par ses collègues.

A. Babey.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**. Tél. (066) 22 29 34.

tribourg

Au chantier SPF

Séance de travail du comité du 24 février

Le procès-verbal de la séance de décembre 1975 permet de faire le point sur les objets traités et sur les problèmes en suspens et leur mûrissement. L'un ou l'autre doivent sans tarder être réexaminés de façon plus approfondie. D'autre part, l'appel diffusé par le comité SPF, sous forme de circulaire, renouvelle l'appel pressant adressé aux enseignants de 6^e année leur enjoignant de donner leur opinion sur les programmes de 5/6^e qui leur ont été soumis. Il s'agit de faire diligence, les critiques tardives devenant sans objet.

Au sujet du congrès

Il aura lieu à Fribourg en 1978, le comité se prononce résolument par l'acceptation. La section Fribourg-Ville n'a pas transigé non plus sur ce point capital et souhaite le concours des comités d'arrondissement. En vue de ce congrès, il est question de quelques thèmes généraux envisageables. On en saura davantage après l'AD romande qui se réunira à Biel le 6 mars 1976.

Collaboration avec le DIP

Au cours de la séance, M. Maillard, chef de service, qui tient à témoigner à la SPF une active sollicitude, fait part à ses auditeurs des questions suivantes selon leur degré d'urgence :

a) il insiste sur la nécessité d'une concertation étroite et franche avec la section de l'enseignement primaire du DIP ;

b) il invite expressément les maîtres à formuler courageusement leur avis circonstancié lors de chaque présentation du programme ;

c) il fait allusion au projet de perfectionnement pédagogique, souhaitant que ce règlement, mieux que les projets précédents, obtiennent l'adhésion du corps

enseignant. Sa mise en vigueur devrait intervenir cet automne ; il rappelle les nombreuses concertations auxquelles ont donné lieu la rédaction et la discussion de ce projet ; il en souhaite l'étude détaillée au sein du comité SPF ;

d) il informe qu'à la suite de la défécition d'un maître au sein d'une commission romande, M. Telley, inspecteur, a été prié de prendre la relève ;

e) il entretient le comité du mode de présentation du programme d'histoire tout en faisant des réserves sur la conception dont on s'est inspiré. Cet enseignement ne peut délibérément ignorer certains faits nationaux qui ont préfiguré notre Suisse contemporaine. Toutefois, l'exploitation de thèmes interviendrait très utilement après l'étude d'une tranche d'histoire. Il entend l'intellect de cette discipline selon la formule de l'éventail qui s'évase à mesure que progresse l'âge de l'élève ;

f) il rappelle que l'introduction de l'allemand se fera par paliers et qu'il n'y a pas lieu de la redouter. Alors que certains maîtres, conscients et soucieux de la plénitude de leur enseignement, doutent encore que la 2^e langue soit réservée à la 4^e. Il est répondu que là où l'élève commence à 6 ans, cette branche est envisa-

gée pour être introduite en 3^e année. Chez nous, la progression dans la mise en œuvre de cette étude se ferait selon la formule des écoles pilotes ;

g) il exhorte nos délégués à se bien préparer avant d'affronter les divers cénales romands et à faire preuve de personnalité dans la défense de leur point de vue, sans aller cependant à l'obstruction.

Epreuves communes

Le comité fait allusion aux épreuves scolaires qui seront organisées dans le courant du 3^e trimestre. Une épreuve de français est réservée aux élèves de 4^e, tandis que les classes de 6^e année seront soumises à une tâche d'allemand.

Un peu de philosophie

En dépit de toute la bonne volonté qui l'anime, le comité a le sentiment que la tâche est vaste et le temps restreint. Qu'importe les peines que l'on se donne pourvu que sur les plans romand et fribourgeois on ait la quasi certitude de faire œuvre utile et d'aboutir à des réalisations durables. Le temps presse. On ne peut se permettre d'en perdre. Une évolution sage et contrôlée ne s'accorde pas de la hâte.

C.

Qu'est-ce que le GFME ?

Ce sigle évoque une réalité bien organisée, fondée il y a quelques années seulement. Il s'agit du Groupement fribourgeois des maîtresses enfantines.

Une vivante assemblée

Présidée par Mme J. Macherel, l'association réunie en assemblée générale saluait les réalisations qui ont ponctué l'année 1975. Nous notons au passage :

— l'organisation du cours de recyclage,

des cours d'été en collaboration avec Mme Gobet, inspectrice ;

— le contact avec les maîtresses du même degré de la partie alémanique qui s'apprêtent à constituer un groupement similaire ;

— le contact avec les futures maîtresses de cette catégorie terminant leurs études au pensionnat Sainte-Agnès ;

— les démarches visant à obtenir l'intégration à l'échelle du traitement de l'Etat. En raison de la récession et de ses

incertitudes, la préoccupation dominante vise à trouver des postes pour les futures diplômées. Bel exemple de solidarité !

— l'insuccès momentané de la démarche faite auprès de la Commune de Fribourg qui a fermé 1 classe, leur effectif ayant été jugé insuffisant. La question sera reprise au cours de la présente année scolaire ;

— la poursuite du dialogue avec les

institutrices primaires dont les avis pourraient se révéler très utiles ;

— la modification de certains articles des statuts, voire la suppression de quelques dispositions.

En fin de séance, l'inspectrice tint à prodiguer ses avis et ses encouragements prouvant par là que son rôle ne se confine point seulement à celui d'une inspectrice au sens étroit du terme.

ENCORE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE

Une loi plus restrictive que l'ancienne

Quelques aspects secondaires

Dans une relation antérieure, nous avions brossé un premier aperçu au sujet de la nouvelle loi sur la retraite adoptée le 22 mai de l'an dernier et mise en vigueur le 1^{er} juillet de la même année. Il nous avait été possible, dans une première analyse, d'émettre un jugement d'ensemble sur le nouvel acte législatif en le comparant, dans ses effets à long terme, à la loi de 1965 dont le souvenir évoquera plus d'un regret. Cette constatation rejoint la pensée exprimée par le commissaire du gouvernement disant : « En comparaison du système encore en vigueur, le nouveau régime est moins généreux car il diminue les prestations. » C'est net. Le calcul des premières futures pensions qu'on octroiera sous le nouveau système, permettra d'apprécier dans quelle mesure, en réalité, les retraites en seront affectées.

Les admissions à la retraite pour 1976

a) **Instituteurs** : ceux qui atteignent 61 ans cette année pourront faire valoir leur droit à la pension. Au sens de la loi antérieure, ces maîtres auraient pu se retirer l'an passé s'ils avaient justifié de 40 cotisations annuelles. En 1977, les maîtres parvenus à l'âge de 62 ans seront admis à la retraite.

b) **Institutrices** : celles qui cette année atteignent 59 ans. Ont pu se retirer en 1975, les seules maîtresses âgées de 58 ans. En 1977, ce sera le tour des institutrices ayant atteint 60 ans. L'an 1978 verra la libération des institutrices atteignant 61 ans. Enfin, l'année suivante, les dames démissionnaires pour fin d'activité seront parvenues à leurs 62 printemps.

Comparativement aux exigences de l'ancienne loi, les maîtres doivent prolonger leur fonction de 1 ou 2 ans. La durée de carrière des enseignantes est par

contre augmentée de 4 ans. Il faut cependant relever qu'en contrepartie de cette prolongation, l'écart des salaires institutrices/institutrices a été considérablement réduit puisqu'il n'est plus actuellement que de 4 %.

Prestations à recevoir avant l'AVS

a) **La pension proprement dite** dont le montant s'obtient en multipliant le nombre d'années de cotisation par le taux de 1,6 % du traitement coordonné (diminué de 12 000 fr.) au moment de la retraite.

b) **Une rente complémentaire temporaire** qui s'élève en 1976, pour l'institutrice, à 7296 fr. à condition que son épouse n'ait pas atteint l'âge de l'AVS. Dans le cas contraire, il ne reçoit que 12 fois 429 fr. = 5148 fr. Homme non marié et femme ont droit à 4 200 fr. En 1977, le premier touchera 12 fois 576 fr. = 6912 fr., les seconds 12 fois 331 fr. = 3972 fr.

Dégressivité de cette rente

On relèvera que lors des tractations entre l'Etat et la Fédération du personnel, la rente complémentaire temporaire, à la suite d'influences diverses, a été froidement balayée. A relever qu'au sein de la fédération des 8 associations concernées, les délégués des divers groupements d'enseignants et d'agents de police affiliés n'ont pu obtenir le maintien intégral de cet appoint avantageux institué en 1965.

Nouveauté. Désormais et déjà dès le 1^{er} juillet 1975, il appartient à l'Etat d'assumer le paiement de cette rente.

Qu'adviendra-t-il du fonds pré-AVS ?

A vrai dire, le fonds pré-AVS, arithmétiquement parlant et se basant sur le plan technique actuariel, n'a proprement jamais existé. On croit communément qu'il était alimenté par le 1 % supplémentaire que payaient à la caisse ceux qui se retraient avant 65 ans. Le 1 % en cause n'était que la contrepartie de cet avantage. Il ne pouvait suffire à lui seul à servir de support technique, soit à la rente complémentaire soit à permettre de se démettre avant l'âge fatidique.

Maintien transitoire de la rente complémentaire

Le règlement afférent à la nouvelle loi, édicté le 30.12.1975, prévoit que ladite rente restera en vigueur jusqu'en 1984, mais sous forme dégressive. Pour chaque année consécutive à 1975, cette rente subit une réduction de 5 % calculé sur le montant de l'année initiale, soit 1975.

Toutefois, jusqu'au 30 juin 1977, l'assuré est tenu de choisir entre le remboursement des cotisations payées en plus du 8 % et la rente dégressive. En ce qui concerne les enseignants, le maintien de la rente complémentaire jusqu'en 1984 a finalement été obtenu en fonction de 2 critères :

a) la pléthore qui sévissait au début de leur carrière entre 1930 et 1945 et des inconvénients de la mobilisation 1939-1945 ;

b) les effets de la pléthore actuelle, laquelle pourrait bien revêtir un tour plus aigu en cette année 1976.

Outre la perte de l'avantage résultant du fonds pré-AVS, les enseignants regrettent de ne pouvoir augmenter leur rente par le fait des années d'activité en sus des 37 1/2 ans requis par la loi. Les enseignants, du moins le grand nombre de ceux qui débutent à 20 ans, constituent, pour la caisse de prévoyance, les éléments les plus rentables.

C.

Pensions et maisons de vacances bien aménagées.
CLASSES EN PLEIN AIR
en Valais, aux Grisons et en Suisse centrale.
Le printemps, l'été et l'automne, les groupes trouveront encore des périodes libres.
30 maisons, 20 régions avec ou sans pension.
Toutes informations par :
Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41, 4020 Bâle
Tél. (061) 42 66 40



Du côté de l'« Educateur » et de la SPF

Bien que jugée trop rapprochée, la parution de l'hebdomadaire professionnel recueille l'avis favorable de la grande majorité qui estime à juste titre que cette publication mérite l'attention du groupement. On se rappelle que l'assemblée

générale de la SPF du 26.11.1975 à Châtel a voté spontanément une réduction de la cotisation des ME à la SPF. Mesure de bonne politique. Déléguée à la SPF, Bernadette Droz a collaboré au fichier romand. De leur côté, Michèle Morel et

Marie Perriard ont accédé au mandat de déléguées auprès de l'association faîtière. L'union fait la force.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 46 80.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

La Fête sauvage

de Frédéric Rossif

La quinzaine dernière déjà, j'aurais pu, j'aurais dû, parler de ce film extraordinaire. Je suis restée sans voix par crainte de rompre l'enchantement : j'avais peut-être rêvé cette réjouissance animale?

Des kilomètres de pellicule, une patience qui tient de l'idée fixe, beaucoup, beaucoup de francs lourds (Hachette était là) mais surtout le regard sans préjugés d'un cinéaste têtu et bourré de talent, telle est la fiche technique d'un film qui ne se compare à aucun autre.

La fête sauvage c'est le retour aux origines, le monde rendu à l'existence naturelle, c'est galoper éperdument si l'on est antilope, déployer de grandes voiles noires au-dessus des eaux vertes de l'Amazone si l'on est oiseau-frégate, humer l'herbe, chercher la proie, mordre à pleines dents non pour blesser mais pour se nourrir, c'est aussi pousser de petits cris stridents et jouer à se faire peur, si l'on est écureuil du désert. Dans cet univers païen, délivré de contraintes moralisantes, sans remords ni préjugés, les rites

sont de ceux qui perpétuent l'espèce, qui chauffent les toisons ou gonflent les plumes. La vie animale éclate de tous ses droits : le jaguar chasse et tue, la panthère, agile, souple et puissante hisse dans un arbre la carcasse à demi dépecée de sa victime, les migrants vont et viennent sans jamais se tromper d'hémisphère, en vols roses ou gris.

La fête sauvage c'est encore découvrir les jeux épanouis de tendresse des tigres, le ballet mouvant des girafes-lianes, l'appel pathétique d'un oiseau à sa belle, la course aérienne voilée d'un nuage de sable des gazelles, le défi des bouquetins, funambules aux sabots de vent, évoluant au-dessus des rochers et du vide.

La loi de la jungle est moins arbitraire que celle des hommes. Là, si l'on a le museau barbouillé de sang, c'est qu'on est carnivore, et qu'il faut bien manger pour survivre.

La fête sauvage, c'est tout le contraire de la sauvagerie. Amusés, médusés, on suit les avances pataudes d'un lion, amoureux transi, amorcé et repoussé par une lionne astucieuse et futée, regards en coin, queue balayant le musau du pré-

tendant, accrocheuse à souhait ; 10 jours de patience mise à rude épreuve, de désir aiguise, avant qu'elle ne cède, la mâtine !

La musique électronique soutient agréablement le dédoublement des ralentis qui nous révèlent la mécanique musculaire impressionnante d'un lièvre ou d'un gnou en pleine course, ou le gracieux battement d'ailes d'un échassier en vol.

Des défauts ? Sûrement ; le film est un montage parfois heurté, mais ne faut-il pas des ciseaux experts pour découper dans 12 heures de projection et n'en garder que deux ? (Le solde passera en plusieurs épisodes à la télévision sous le titre « L'Opéra sauvage ».)

Le mot de la fin, je le cueille dans la bouche d'une petite-fille de 9 ou 10 ans : « C'est beau, maman, c'est pas comme un film. » Vous pouvez la croire, elle a raison.

La Crécelle.

Centre d'information

1214 Vernier-Genève

Par suite d'une demande accrue, sont épuisés les ouvrages de la liste figurant dans les N°s 4 et 5 de l'« Educateur » 1976, sauf : **Dicomath** et **Sport** dont il reste quelques dizaines d'exemplaires.

Commandes par versement au CCP 12 - 15 155.

Afin que vous et vos proches bénéficiiez d'une protection aussi étendue que possible en voyage et en vacances:

Intertours-Winterthur
COMBI

une prestation internationale de la «Winterthur». Demandez simplement le prospectus. Il contient le bulletin de commande.

winterthur
assurances

Le Prontograph Kern, fabriqué en Suisse, est un instrument de précision, conçu pour le dessin professionnel et dont l'usage s'étend maintenant aux écoles. En effet, apprécié dans le monde entier par les spécialistes, il va désormais conquérir la faveur des écoliers.

● Avec le Prontograph, on réussit les plus beaux traits: propres, réguliers et sans bavures.

En outre, la pointe traçante, protégée par blindage, est pratiquement inusable.

● Nous recommandons nos coffrets de travail composés de **trois, quatre ou huit Pronto-graphs, avec diverses largeurs de traits.**

● **Le service Kern**, tout comme pour les compas, est de haute qualité, fiable et rapide.

Notre documentation en couleurs fournit toutes les **informations complémentaires**.

Nous tirons au sort 20 boîtes de compas avec stylos à encre de Chine, et 100 Pronto-graphs séparés, entre tous ceux qui rempliront et nous adresseront le coupon ci-joint (date limite d'envoi: 31.7.1976). Bonne chance!



système pour dessiner rationnellement

Vraiment chouette - LE PRONTOGRAPH KERN POUR DESSINER À L'ENCRE DE CHINE

**KERN & CIE S.A.
5001 AARAU**

Usine d'optique
et de mécanique de précision
Tél. 064/25 1111



NOUVEAU!



Prontograph



**COUPON
TIRAGE AU SORT**

Veuillez m'envoyer votre prospectus en couleurs sur le Prontograph Kern. A cette occasion, je prends part au tirage au sort.

Nom:

Prénom:

Rue:

NPA/Localité: